

Figure 96 : Trame verte locale autour de la ZIP

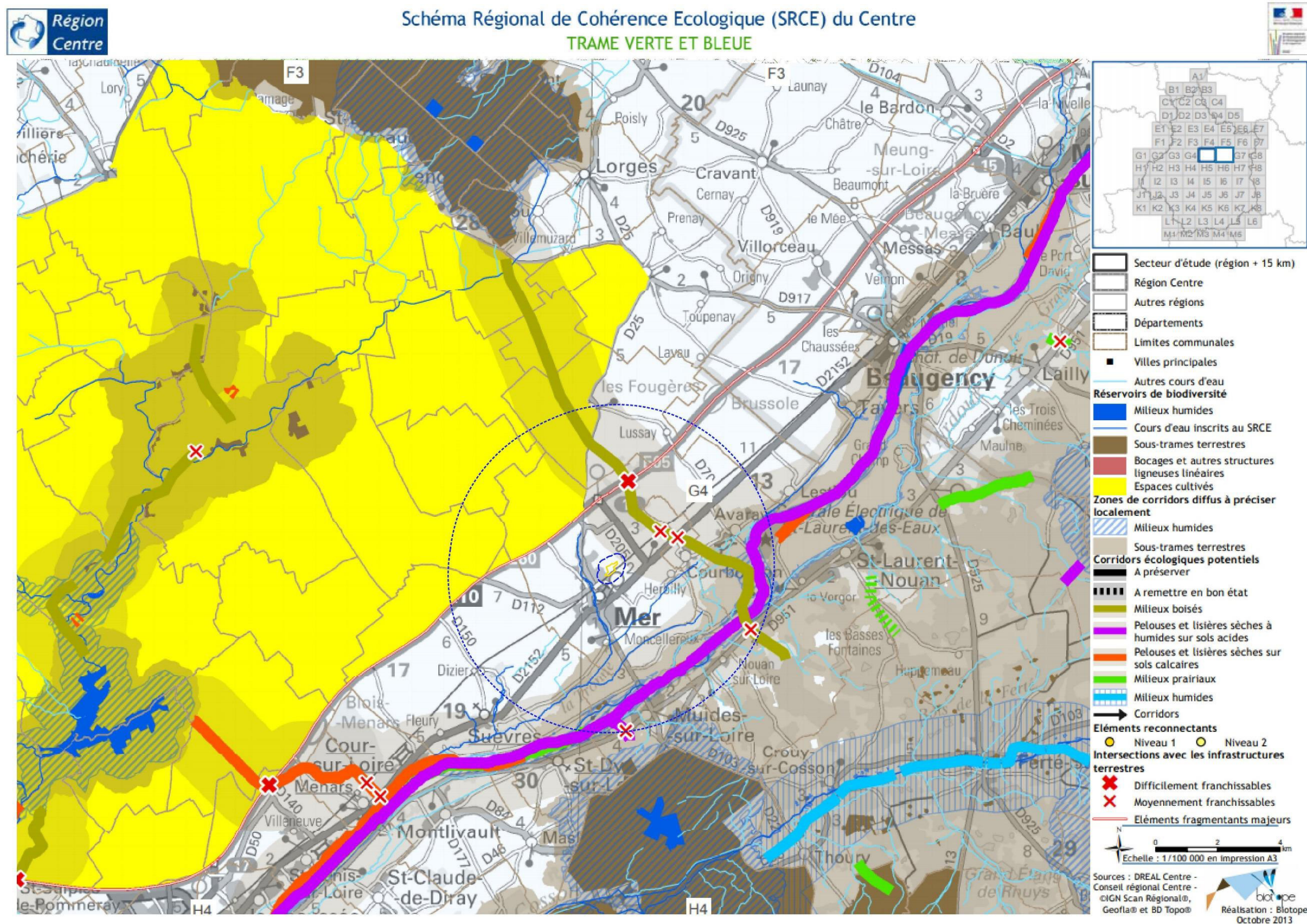


Figure 97 : Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue

IV. 6. Diagnostic écologique

IV. 6. 1. Flore & Habitats

La zone d'implantation potentielle se trouve entre une zone industrielle et une voie de chemin de fer. Cette zone est composée d'une culture et d'un bassin d'orage. Ce dernier, suite à la construction, à vue la mise en place d'un cortège végétal pionnier de type rudérale. Celui-ci a évolué vers un cortège d'espèces de type friche graminéenne mésophile et xérophile. Les espèces végétales présentes sont communes.

Tableau 32 : Typologie des habitats naturels recensés sur la zone d'implantation potentielle

Typologie d'habitat	Code EUNIS	CORINE Biotopes	DH (code Natura2000 EUR15)	Statut LRR	Surface (ha)	Enjeu
Réservoirs de stockage d'eau	J5.33	89.23	/	/	0,08	Très faible
Friches graminéennes mésophiles à xérophiles	I1.52	87.1	/	/	1,15	Modéré
Monocultures intensives	I1.1	82.1	/	/	4,4	Faible
Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.12	87.2	/	/	0,25	Faible
Prairies humides eutrophes et mésotrophes	E3.4	37.2	/	/	0,03	Modéré
Communautés à grandes laiches	D5.2	53.2	/	/	0,008	Modéré
Total					6 ha	
Typologie d'habitat	Code EUNIS	CORINE Biotopes	DH (code Natura2000 EUR15)	Statut LRR	Linéaire (ml)	Enjeu
Haies arbustives	/	/	/	/	585	Modéré à fort
Total					585 ml	

Légende :
 DH = Directive Habitat (annexe I)
 LRR = Liste rouge régionale des habitats de la région Centre-Val-de-Loire (2012). = CR = habitat en danger critique d'extinction ; EN = habitat en danger ; VU = habitat vulnérable ; NT = habitat quasi menacée.

Parmi tous ces milieux naturels, aucun n'est rattachable à un habitat d'intérêt communautaire.

IV. 6. 1. 1. Description des habitats

Enjeu modéré

Friches graminéennes mésophiles à xérophiles (EUNIS : I1.53 / CORINE B. : 87.1 / EUR15 : -)

Les friches graminéennes s'insèrent généralement dans une dynamique de reconstruction de la végétation après destruction du tapis végétal d'origine anthropique dans les espaces agricoles au repos ou abandonnés. Elles succèdent aux friches rudérales dominées par des annuelles et pluriannuelles au bout de quelques années seulement. Même si le fort recouvrement permet de freiner pour un temps l'implantation des espèces dites ligneuses, celle-ci est inéluctable. L'isolement plus ou moins grand de la friche vis-à-vis d'habitat semi-naturels tels que les boisements influent bien sûr beaucoup sur sa vitesse d'évolution et de colonisation pré-forestière. Ces habitats ont généralement une valeur patrimoniale régionale modérée à faible, car ils sont relativement courants en Centre Val de Loire. Ce biotope a quelques menaces significatives telle que la transformation de cette parcelle en une terre de culture ou de prairies améliorées (semées) et la fermeture du milieu. Cependant, ce biotope ne renferme que très rarement des espèces végétales patrimoniales mais peut présenter des orchidées les plus fréquentes dans la région. L'entretien de l'espèce en végétation rase et donc tondu fréquemment, ne permet pas de développer le cortège végétal présent, ce qui conduit à la dominance de certaines espèces plus compétitrices.

Un enjeu modéré est affecté à cet habitat. Cet habitat représente une superficie de 1,15 ha.



Figure 98 : Illustration des friches graminéennes mésophiles à xérophiles, photos prises sur site (Source : NCA Environnement mai et juin 2021)

Liste d'espèces végétales associées : *Achillea millefolium*, *Agrimonia eupatoria*, *Ophrys apifera*, *Arrhenatherum elatius*, *Convolvulus arvensis*, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, *Lotus corniculatus*, *Plantago lanceolata*, *Ranunculus bulbosus*, *Sanguisorba minor*, etc.

Prairies humides eutrophes et mésotrophes (EUNIS : E3.4 / CORINE.B : 37.2 / EUR 15 : -)

Il s'agit de milieux herbacés dont la dynamique est bloquée au stade prairial par l'action humaine et qui lorsque les conditions stationnelles et le mode de gestion (fauche annuelle) sont optimaux, se présentent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique, et dont la floraison débute en mars et s'étend jusqu'à juillet (période traditionnelle de fauche). Les parcelles du site sont gérées de façon optimale aujourd'hui.

En l'absence d'actions anthropiques (pâturage, fauche), elles évoluent rapidement vers la mégaphorbiaie, puis vers le fourré hygrophile, dominé par les saules et les jeunes frênes. C'est ce qui se passe pour une partie du site.

Ces prairies, comme la plupart des habitats des zones humides, sont en régression en Centre Val de Loire, comme au niveau national. Les menaces sont nombreuses comme la qualité nutritive et la teneur en eau des terrains sur lesquels elles se développent. Dans notre cas, la prairie est composée d'un cortège floral eutrophe et banale.

Sur le site, la prairie humide est exploitée par la fauche tardive. Cette zone est humide car il s'agit de la sortie d'une buse qui alimente le bassin d'orage. Ce secteur est donc très souvent en eau ce qui a permis le développement d'espèces hygrophiles.

Cet habitat a un intérêt botanique mais aussi pour la faune. Il est courant sur l'ensemble du territoire en Centre Val de Loire mais en mauvais état de conservation. L'entretien de l'espèce en végétation rase et donc tondu fréquemment, ne permet pas de développer le cortège végétal présent, ce qui conduit à la dominance de certaines espèces plus compétitrices.

La composition floristique est caractéristique : *Agrostis stolonifera*, *Mentha suaveolens*, *Juncus inflexus*, *Ranunculus repens*, *Salix alba*, *Carex flacca*...

Un enjeu modéré est affecté à cet habitat. Il représente une surface de 0,03 ha et se situe majoritairement au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle



Figure 99 : Prairies humides eutrophes et mésotrophes, photos prises sur site
(Source : NCA Environnement, 2021)

Communautés à grands Laïches (EUNIS : D5.2 / CORINE B. : 53.2 / EUR15 : -)

Ces formations sont composées de grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyperus* occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des boursiers oligotrophes et des bas-marais alcalins, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année. Elles se développent, en particulier, sur les secteurs en eau la majorité de l'année. Dans notre cas, la cariçaie est positionnée sous l'arrivée d'eau du bassin d'orage. Une seule espèce de *Carex* domine sur l'habitat : *Carex flacca*.

Cet habitat a un intérêt botanique mais aussi pour la faune. Il est rare sur l'ensemble du territoire en Centre Val de Loire. L'entretien de l'espèce en végétation rase, ne permet pas un développement du cortège végétal, qui devient monospécifique.

La composition floristique est caractéristique : *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus repens*, *Carex flacca*...

Un enjeu modéré est affecté à cet habitat. Il représente une surface de 0,08 ha et se situe majoritairement au nord-est de la zone d'implantation potentielle.



Figure 100 : Communautés à grands Laïches, photo prise sur site
(Source : NCA Environnement mai 2021)

Enjeu faible

Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées (EUNIS : E5.14 / CORINE B. : 87.2 / EUR15 : -)

Comme tout type de friche, elle colonise des milieux anthropiques comme des terrains vagues, décombres, décharges, bordures de chemins ruraux, etc. Ces formations végétales affectionnent plus volontiers des lieux un peu ombragés et des sols secs. La végétation y est structurée en proportion équivalente par des plantes annuelles, des bisannuelles et des vivaces. Constituant des espaces de transition, ces friches rudérales s'installent sur des espaces pionniers herbacés abandonnés. Leur non entretien aboutit, suivant la dynamique spontanée, à l'installation de ligneux notamment des ormaies rudérales.

La flore de ces biotopes est relativement banale ce qui en fait un habitat naturel de faible intérêt patrimonial. L'entretien de l'espèce en végétation rase, ne permet pas un développement du cortège végétal, qui devient

monospécifique. Malgré cela, ces zones rudérales délaissées ne seraient menacées que par un entretien drastique de l'espace rural.

Un enjeu faible est affecté à cet habitat. Il représente une surface de 0,25 ha et se situe majoritairement à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit du chemin d'accès autour du bassin d'orage.



Figure 101 : Illustration des Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées, photos prises sur site

(Source : NCA Environnement mai et juin 2021)

Liste d'espèces végétales associées : *Agrimonia eupatoria*, *Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, *Lotus corniculatus*, *Plantago lanceolata*, *Ranunculus bulbosus*, *Sanguisorba minor*, etc.

Monocultures intensives de taille moyenne (EUNIS : I1.12 / CORINE B. : 82.1 / EUR15 : -)

Ce sont des cultures herbacées pour lesquelles l'objectif de l'exploitant est d'obtenir une production maximale. Les parcelles sont d'une surface optimale pour favoriser les travaux mécaniques. Les semis ou plantations sont denses, pour une occupation maximale du sol par l'espèce choisie. Il en résulte un milieu monospécifique, fermé, uniforme, conférant à cet habitat une grande monotonie. Les interventions de l'Homme y sont nombreuses et importantes que ce soit pour fertiliser, traiter contre les ennemis des cultures, et souvent même irrigué. C'est l'un des habitats les plus perturbés, où la population de certaines espèces, notamment celles qui développent des résistances aux traitements pesticides, peut exploser, ce phénomène étant aggravé par la quasi-inexistence de chaînes alimentaires pouvant les réguler. On note alors une banalité du milieu laissant peu de place à la flore et la faune spontanées.

Ces plaines de grandes cultures intensives sont le résultat des vagues successives d'aménagements fonciers où progressivement, les voies de communications, les haies, ont été effacées en même temps que les particularités paysagères. On constate également une modification de la composition des flores dans la mesure où les céréales de printemps ont régressé au bénéfice des cultures d'hiver ou de la culture de maïs. On observe alors un recul des espèces à germination printanière comme la Goutte de sang tandis que progressent les espèces à germination estivale et automnale telles que les Amarantes. Les populations sont infimes ou relictuelles avec un caractère instable d'une année sur l'autre en fonction de la météo et des rotations de cultures. C'est l'habitat le plus répandu de la région Centre Val de Loire, il n'est donc pas en danger de disparition et s'accompagne d'une faible valeur patrimoniale.

Un enjeu faible est affecté à cet habitat. Il représente une surface de 4,4 ha et se situe majoritairement à sud de la zone d'implantation potentielle.



Figure 102 : Illustration des monocultures de taille moyenne, photo prise sur site

(Source : NCA Environnement mai 2021)

Enjeu très faible

Réservoirs de stockage d'eau (EUNIS : J5.33 / CORINE B. : 89.23 / EUR15 : -)

Un bassin d'orage recueille les eaux drainées par la voirie lors d'un orage. Son rôle est double : stockage et/ou traitement primaire. Les eaux, arrivant sont contaminées par des produits de toutes sortes : pesticides, métaux, hydrocarbures...

Il permet une décantation des eaux arrivant sur une longue durée. Cependant ce ne sont que les trente premières minutes d'une pluie abondante qui sont stockées. En effet, ce sont elles qui sont les plus polluées puisqu'elles ont lessivé les routes auparavant. Les bassins sont aux bords des routes, rivières c'est à dire le plus près des zones polluées. Des calculs de bassins sont nécessaires afin d'éviter en cas d'inondations et donc de forte pression, un soulèvement de l'installation. Ils sont creusés et végétalisés.

A l'intérieur des bassins, une canalisation d'entrée amène les eaux vers un auget qui se remplira. Une fois son maximum atteint, le surplus s'écoulera dans le bassin. En sortie, deux tuyaux : un de mesure équivalente à celui placé en entrée (qui amène les eaux à la rivière) et un autre, plus petit, qui va uniquement récupérer l'eau la plus polluée, c'est à dire celle placée en profondeur.

Un enjeu très faible est affecté à cet habitat de par l'absence de végétation. Il représente une surface de 0,08 ha et se situe majoritairement au nord de la zone d'implantation potentielle.



Figure 103 : Illustration des Réservoirs de stockage d'eau, photo prise sur site
(Source : NCA Environnement mai 2021).



Figure 104 : Haies arbustives, photos prises sur site
(Source : NCA Environnement Mai 2021)

Haies (EUNIS : - / CORINE.B : - / EUR 15 : -)

Ces alignements d'arbres et d'arbustes qui marquent la limite entre deux parcelles. Elles sont d'arbustive. Le site d'étude se situe au sein d'une zone industrielle active. Les haies sont jeunes et abimées par l'absence de gestion, créant des trouées suite à la mort d'un sujet. Le linéaire total de haie est de 585 ml.

Un enjeu modéré à fort est affecté à cet habitat de par l'âge des haies et leur état. Les haies en enjeu modéré sont jeunes ; des trouées sont présentes au sein de la haie et la densité végétale est moindre. Les haies en enjeu fort, sont plus anciennes et constituées de sujets plus hauts et ne possèdent pas de trouées. De plus, leur densité végétale est plus élevée. Les haies représentent un linéaire de 585 ml et se situe majoritairement à l'est et au sud de la zone d'implantation potentielle.

IV. 6. 1. 2. Flore

Sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle, **58 espèces** floristiques ont été recensées. Aucune espèce patrimoniale et invasive n'a été contactée.

Analyse des enjeux

Aucun habitat d'intérêt communautaire et aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur la zone d'implantation potentielle. Les habitats de type friches graminéennes et zones rudérales sont des milieux communs consécutifs de perturbations d'origine anthropique et présentent un enjeu modéré à faible. Deux habitats caractéristiques de zones humides sont présents, un enjeu modéré leur a été attribué. La culture a un enjeu faible et les réservoirs de stockages de l'eau, un enjeu très faible. Le degré d'enjeu a été attribué selon la diversité végétale présente. Enfin, les haies ont un enjeu modéré à fort selon leur état de conservation et leur rôle de support pour la biodiversité

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------



Figure 105 : Typologie des habitats simplifiés

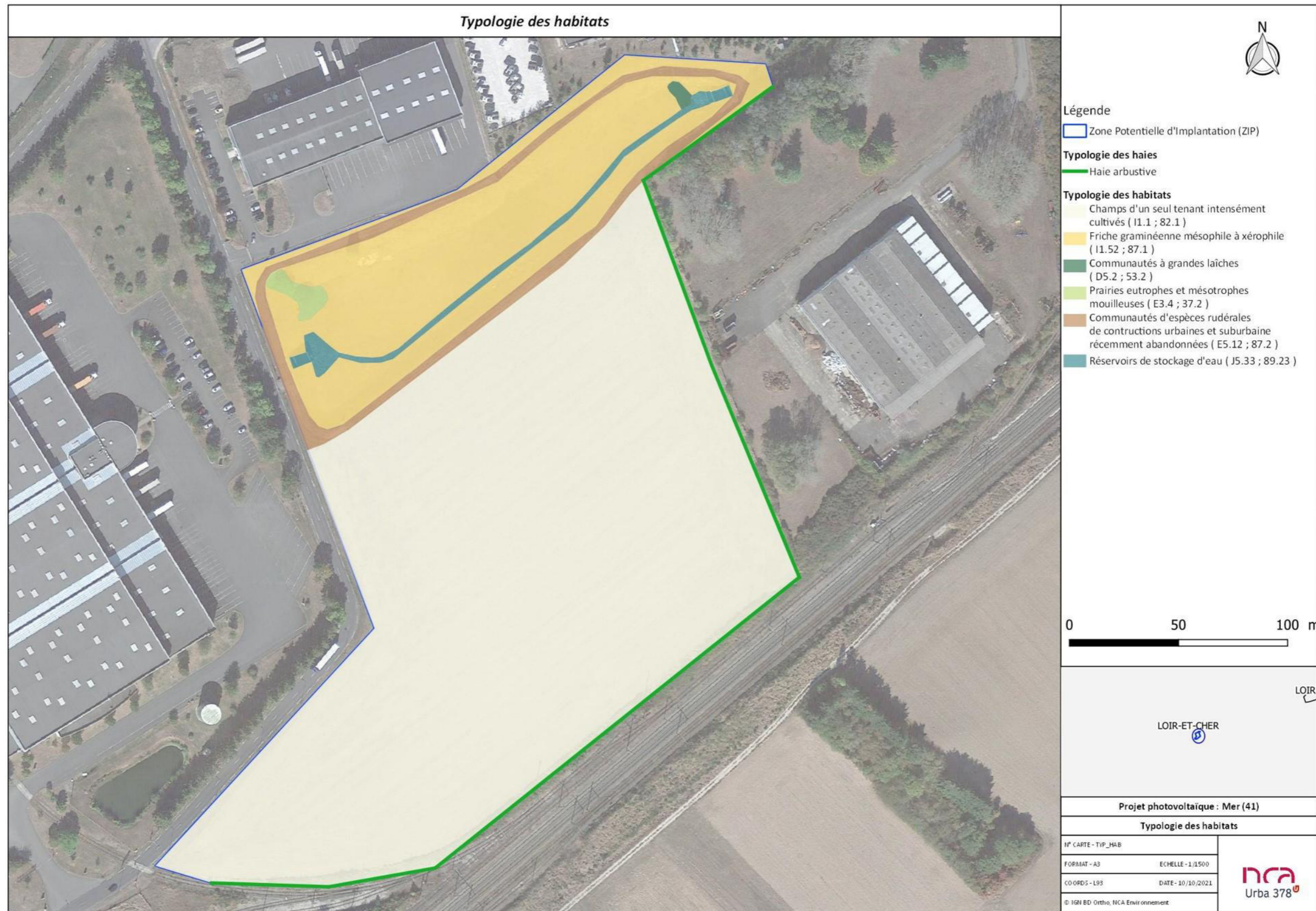


Figure 106 : Typologie des habitats



Figure 107 : Enjeux habitats/flore

IV. 6. 2. Faune

Le diagnostic faunistique a été mené sur 3 passages réalisés d'avril à juin 2021. Bien que cet inventaire qualitatif ne puisse que tendre vers l'exhaustivité spécifique, sans pour autant prétendre l'atteindre, il couvre l'ensemble du cycle biologique de bon nombre des espèces susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Cela permet donc d'apprécier les sensibilités du projet au regard des espèces contactées, et du potentiel des habitats naturels et d'espèces présents sur la zone d'étude.

IV. 6. 2. 1. Avifaune

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible sur la zone d'étude a été consultée. Les bases de l'INPN nous indiquent la liste des espèces susceptibles de fréquenter l'aire d'étude éloignée (5 km) pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces répertoriées sur l'aire d'étude éloignée (pouvant fréquenter l'AEI), ainsi que celles observées lors des prospections.

Tableau 33 : Avifaune observée et connue sur le territoire

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Enjeux espèces	Enjeux habitats	Source de la donnée
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			INPN
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	-	R / M / T / A / H	Très faible	Faible	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	-	R / M / T / A / H	Modéré	Faible	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	M / T / A	Modéré	Faible	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	PN	NT	N	M / T / A / H	Modéré	Faible	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	VU	N	M / T / H	Fort	Faible	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	NT	-	R / M / T / A	Très faible	Modéré	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	NT	-	R / M / T / A / H	Très faible	Faible	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	VU	N	T	Très fort	Faible	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	EN	N	T	Très fort	Faible	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NT	N	T	Fort	Faible	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	LC	-	T / A / H			
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	N	M / T / A	Très faible	Faible	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	-	T / A			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	LC	-	T / A			
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	VU	N	T / A	Très fort	Faible	
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	PN	VU	-	R / M / T / A	Faible	Faible	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	LC	-	M / T / A / H			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	LC	-	M / T / A / H			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	NT	-	T / A	Très faible	Très faible	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN	LC	N	M / T / A / H	Faible	Très faible	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	NA	-	R / M / T / A / H			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	NT	N	T / A	Modéré	Faible	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	EN	N	T / A	Très fort	Faible	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	-	R / M / T / A			
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	R / M / T / A			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	LC	-	R / M / T / A			
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	PN	EN	N	M / T / A	Fort	Faible	
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	PN	EN	N	M / T / A / H	Fort	Faible	

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Enjeux espèces	Enjeux habitats	Source de la donnée
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	-	M / T / A / H			
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	NA	-	M / H			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	LC	-	M / T / A / H			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	LC	N	M / H	Faible	Très faible	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	PN	LC	-	R / M / T / A			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	NT	-	R / M / T / A / H	Très faible	Modéré	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN	NA	-	M			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	LC	-	R / M / T / A / H			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	VU	N	M / T / A	Très fort	Faible	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO / PN	LC	-	R / M / T / A	Modéré	Faible	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	NT	-	R / M / T / A / H	Très faible	Faible	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	NT	N	M / T / A / H	Modéré	Faible	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	M / T / A / H	Modéré	Faible	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN	LC	-	M / T / A / H			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	LC	-	M / T / A	Modéré	Faible	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	N	M / T / A	Très faible	Très faible	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	LC	-	R / M / T / A / H			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	PN	-	-	M / H			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN	-	-	R / M / T / A			
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN	VU	N	M / H	Fort	Faible	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	PN	-	-	M / H			
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	N	M	Modéré	Faible	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Enjeux espèces	Enjeux habitats	Source de la donnée
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	LC	-	M / H			
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	LC	-	R / M / T / A			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	LC	-	M / T / A			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	PN	-	-	M / H			
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	LC	-	R / M / T / A			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	LC	-	M / T / A			
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	NA	-	M / T / A			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	PN	LC	-	R / M / T / A / H			

En vert : les espèces observées sur le site d'étude

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DO = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Oiseaux.

Statut de Conservation en région Centre Val-de-Loire (Liste rouge des oiseaux menacés, 2018) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Utilisation possible de l'AEI : A : présence en alimentation ; R : possibilité de nicher pour l'espèce ; M : Migration (alimentation ou transit) ; H : Hivernage. T : Transit.

Sur les 175 espèces connues nicheuses, de passage ou hivernants sur l'aire d'étude rapprochée, 28 ont été observées lors des prospections sur le site du futur projet. Seulement 93 espèces ont été retenues dans la bibliographie comme pouvant fréquenter le site d'étude. Les 82 espèces restantes ne sont pas susceptibles de fréquenter l'AEI (absence de ressources, configuration du site inadéquate, absence du milieu) et ne sont pas citées dans le tableau précédent.

La diversité ornithologique de l'AEI est à remettre dans le contexte de la zone de projet. Cette dernière représente une zone de nidification et d'alimentation pour plusieurs espèces de passereaux patrimoniaux. La majorité des passereaux se nourrissent des graines des espèces rudérales dans la culture et la végétation herbacée du bassin. Certaines espèces peuvent toutefois nicher au sol dans la végétation haute comme par exemple le Tarier pâtre, l'Œdicnème criard ou l'Alouette des champs. Parmi les espèces observées, seule la Linotte mélodieuse est patrimoniale et va pouvoir nicher dans les haies.

A partir des espèces patrimoniales susceptibles de nicher sur l'AEI ainsi que de leur « enjeu espèce », il est possible d'affecter un « enjeu habitat d'espèce » modéré aux haies de la ZIP et faible aux autres habitats (culture et bassin).

L'enjeu habitat d'espèce pour les rapaces est faible car ils fréquenteront le site qu'en alimentation, en migration ou en transit.

Suite aux inventaires et au recueil bibliographique, un enjeu habitat d'espèces « modéré » est attribué aux haies et « faible » pour le reste des habitats présents au regard des espèces nicheuses avérées ou potentielles. Plusieurs espèces vont nicher en périphérie de la ZIP et viendront s'alimenter sur l'AEI.

La carte ci-dessous synthétise les enjeux habitats d'espèce de l'avifaune nicheuse.

Analyse des enjeux

La ZIP est principalement constituée d'une culture, d'un bassin de rétention des eaux de pluie et de quelques haies. La ZIP présente un potentiel d'accueil pour quelques espèces de milieux ouverts et bocagers. Il est important de remettre la ZIP dans son contexte paysager. En effet cette dernière est adjacente à une zone industrielle très fréquentée qui limite l'intérêt du site pour la faune. L'enjeu retenu est donc qualifié de faible à modéré au regard des espèces et des habitats identifiés sur le site d'étude.

Les habitats au nord-est de l'AEI présentent plus d'enjeux que la ZIP. En effet les habitats buissonnants et herbacés sont excentrés du tissu urbain et permettent à plusieurs espèces de nicher.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------



Figure 108 : Enjeux de l'avifaune

IV. 6. 2. 2. Reptiles

Une seule espèce a été contactée sur la zone d'étude lors des inventaires. Le secteur peut également être fréquenté par quatre autres espèces de reptiles au regard de leur écologie. Ces espèces sont issues de la bibliographie et ont été répertoriées sur la commune et aux alentours.

Tableau 34 : Reptiles connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Source de la donnée
Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>	PN3	LC		T / A	INPN
Couleuvre verte et jaune – <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN2	LC		T / A	
Lézard des murailles – <i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN2	LC		R / T / A	
Lézard à deux raies – <i>Lacerta bilineata</i>	DH4 - PN2	LC		T / A	
Vipère aspic – <i>Vipera aspis</i>	PN4	LC		T / A	

En vert : les espèces observées sur le site d'étude

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).

Liste Rouge Régionale : LC = espèces de préoccupation mineure

Utilisation de la ZIP : R = Reproduction ; A = Alimentation ; T = Transit

La zone d'étude constitue une zone de chasse potentielle pour la majorité des reptiles répertoriés sur la commune. Les haies leurs permettent de se cacher et d'y trouver également leur nourriture. Par l'absence d'un assolement meuble, la ZIP présente un faible potentiel de reproduction pour les reptiles.

Analyse des enjeux

Les reptiles vont utiliser principalement l'interface entre les haies et les autres habitats. Le reste du site d'étude sera emprunté lors de la dispersion des individus. Un enjeu modéré est affecté aux haies. Le reste des habitats a un enjeu faible.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 6. 2. 3. Amphibiens

Deux dépressions remplies d'eau aux deux extrémités du bassin de rétention peuvent permettre d'accueillir des amphibiens. Toutefois, ces trous d'eau paraissent pollués et dépourvu d'hydrophytes. Ils sont donc peu accueillants pour ce taxon. Lors des inventaires, aucune espèce d'amphibien n'a été contactée sur le site.

La bibliographie nous renseigne sur 8 espèces connues sur la commune et aux alentours. Ces dernières pourraient fréquenter l'AEI principalement en dispersion.

Tableau 35 : Amphibiens connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Source de la donnée
Alyte accoucheur - <i>Alytes obstetricans</i>	DH4 - PN2	NT		T	INPN
Crapaud commun – <i>Bufo bufo</i>	PN3	LC		T	
Crapeau calamite – <i>Bufo calamita</i>	PN2	NT	X	T	
Rainette verte – <i>Hyla arborea</i>	DH4 - PN2	LC		A / T	
Triton palmé – <i>Lissotriton helveticus</i>	PN3	LC		T	
Pélodyte ponctué – <i>Pelodytes punctatus</i>	PN3	EN	X	T	
Pelophylax sp. – <i>Rana esculenta</i>	PN	LC		A / T	
Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN2	LC		T	

En vert : les espèces observées sur le site d'étude

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).

Liste Rouge Régionale : EN = espèces en danger ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Utilisation de la ZIP : R = Reproduction ; A = Alimentation ; T = Transit

Hormis les trous d'eau qui peuvent être favorables aux extrémités du bassin de rétention, le reste de la ZIP présente un enjeu faible (culture/friches) à modéré (lisière). Un bassin est présent dans la cour de l'usine en face de la ZIP. Ce dernier en eau peut accueillir dans de bonnes conditions les espèces citées ci-dessus.

Analyse des enjeux

Les trous d'eau (probablement pollués) présentent un enjeu faible pour ce groupe où peu d'espèces sont susceptibles d'être rencontrées.

Le reste de la ZIP présente un enjeu faible pour la friche et la culture et modéré pour les haies.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

La carte ci-dessous synthétise les enjeux habitats d'espèce de l'herpétofaune.

IV. 6. 2. 4. Mammifères terrestres

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEE (5 km) a été consultée. Ce groupe étant relativement discret, en particulier pour les micromammifères, l'essentiel des données relève de la bibliographie.

Tableau 36 : Mammifères (hors Chiroptères) connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Source de la donnée
Belette d'Europe-Mustela nivalis	-	LC	-	A / T	INPN
Blaireau européen-Meles meles	-	LC	-	A / T	
Campagnol agreste-Microtus agrestis	-	LC	-	A / T	
Campagnol des champs-Microtus arvalis	-	LC	-	A / T	
Campagnol roussâtre-Clethrionomys glareolus	-	LC	-	A / T	
Chevreuil européen-Capreolus capreolus	-	LC	-	A / T	
Crocidure des jardins-Crocidura suaveolens	-	VU	-	R / A / T	
Crocidure leucode-Crocidura leucodon	-	VU	-	R / A / T	
Crocidure musette-Crocidura russula	-	LC	-	A / T	
Écureuil roux-Sciurus vulgaris	PN	LC	-	A / T	
Fouine-Martes foina	-	LC	-	A / T	
Hérisson d'Europe-Erinaceus europaeus	PN	LC	-	R / A / T	
Lapin de garenne-Oryctolagus cuniculus	-	LC	-	R / A / T	
Lièvre d'Europe-Lepus europaeus	-	LC	-	A / T	
Mulot sylvestre-Apodemus sylvaticus	-	LC	-	A / T	
Musaraigne carrelet-Sorex araneus	-	-	-	A / T	
Musaraigne couronnée-Sorex coronatus	-	LC	-	A / T	
Musaraigne pygmée-Sorex minutus	-	LC	-	A / T	
Rat des moissons-Micromys minutus	-	DD	-	A / T	
Renard roux-Vulpes vulpes	-	LC	-	A / T	
Sanglier-Sus scrofa	-	LC	-	A / T	
Souris grise-Mus musculus	-	LC	-	A / T	
Taube d'Europe-Talpa europaea	-	LC	-	A / T	

En vert : les espèces observées sur le site d'étude

Statut de Protection : PN = protection nationale ;

Liste Rouge Régionale (LRR): VU = Vulnérable ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = espèce non évaluée.

Utilisation de la ZIP : R = Reproduction ; A = Alimentation ; T = Transit

Parmi les espèces patrimoniales, seul le Hérisson et le Lapin de garenne sont véritablement susceptibles de fréquenter les lisières et les habitats présents sur la ZIP pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique. Les autres espèces utiliseront principalement l'aire d'étude pour s'alimenter et pour se disperser.

Les données bibliographiques couvrent un secteur plus large que le site du projet. Les habitats présents sur la zone d'étude sont favorables essentiellement aux petits mammifères. L'enjeu relatif à ce groupe sur la zone d'étude apparaît faible (friche et culture) à modéré (haies).

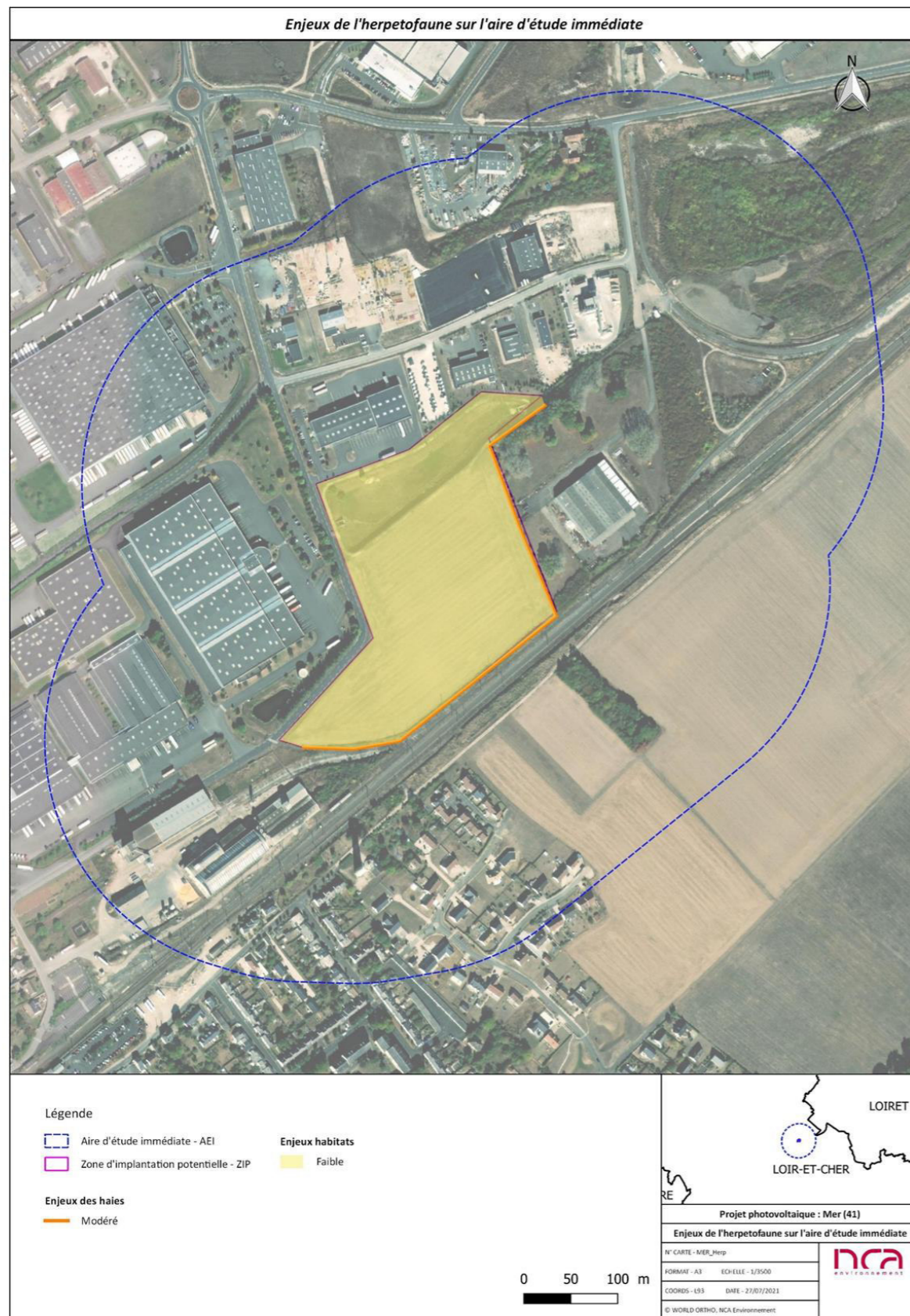


Figure 109 : Enjeux de l'herpétofaune

Analyse des enjeux

Hormis pour le Hérisson d'Europe et le Lapin de garenne, la zone d'étude ne constitue pas un habitat essentiel pour les mammifères protégés répertoriés sur le secteur. Un enjeu faible est attribué aux strates herbacées et modéré aux haies. Bien que non observées les deux Crocidures patrimoniales pourront également réaliser leur cycle biologique sur la ZIP ou à proximité et venir s'alimenter.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------



Figure 110 : Enjeux habitats des mammifères terrestres

IV. 6. 2. 5. Chiroptères

Les différentes bases de données consultées ne nous renseignent pas sur la présence d'autres espèces fréquentant l'air d'étude éloignée. Un total de quatre espèces a été comptabilisé sur la ZIP lors des inventaires. Ces dernières peuvent fréquenter la zone d'implantation potentielle, comme territoire de chasse ou de transit.

Tableau 37 : Chiroptères connus sur le territoire

Espèce	Statut réglementaire	LRR Centre Val de Loire (2012)	Déterminance ZNIEFF	Utilisation de la ZIP	Source de la donnée
Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i>	PN-DH4	NT	X	A / T	NCA
Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i>	PN-DH4	NT	X	A / T	
Pipistrelle de Kuhl – <i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN-DH4	LC		A / T	
Pipistrelle commune – <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN-DH4	LC		A / T	

En vert : les espèces observées sur le site d'étude
Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale (LRR) : NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes
Utilisation de la ZIP : R = Reproduction ; A = Alimentation ; T = Transit

Le site de projet constitue essentiellement un espace de transit et de chasse pour les chauves-souris. En effet, la ZIP se trouve dans une zone industrielle qui est essentiellement constituée d'un champ cultivé et d'un bassin enherbé. Les arbres à proximité du site (hors ZIP) pourraient offrir des espaces où gîter pour les chiroptères mais leur potentiel reste faible. Par conséquent, un enjeu faible est attribué aux habitats de la ZIP qui seront utilisés principalement comme zone de transit et de chasse.

Analyse des enjeux

La zone d'étude constitue principalement un habitat de transit et de chasse pour les Chiroptères répertoriés sur le secteur. Un enjeu faible est attribué aux haies et aux restes des habitats de la ZIP.



La carte ci-dessous synthétise les enjeux habitats d'espèce des mammifères.



Figure 111 : Enjeux habitats des mammifères

IV. 6. 2. 6. Entomofaune

Plusieurs taxons ont été contactés lors des prospections. En complément, la bibliographie nous renseigne sur un plus grand nombre d'espèces connues sur la commune. La fréquentation potentielle de ces espèces sur l'AEI a été appréciée à partir de la connaissance des plantes-hôtes de chaque taxon : si ces dernières sont présentes, alors la présence de l'espèce a été considérée comme possible (on entend par là une possible ponte sur l'AEI).

Lépidoptères

Les lépidoptères étudiés correspondent au sous-groupe des rhopalocères. Dix espèces ont été observées sur l'AEI.

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEE (5 km) a été consultée. Les données de l'INPN et de OpenObs ont été récupérées à l'échelle des communes limitrophes de la commune de Mer. Ainsi, les données bibliographiques intégrées ne se limitent pas uniquement au rayon de l'AEI, mais vont parfois bien au-delà.

La bibliographie quant à elle renseigne sur la présence de 41 espèces complémentaires de papillons à l'échelle de l'AEE.

La fréquentation potentielle des espèces patrimoniales sur l'AEI a été appréciée à partir de la connaissance de leur habitat et de leur(s) plantes-hôtes. D'autres espèces peuvent toutefois pondre hors site et fréquenter l'AEI en dispersion, mais elles ne présentent pas d'enjeux habitats.

Tableau 38 : Lépidoptères observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de la ZIP
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	LC	-	-	INPN OpenObs	Très faible	R / A / T
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>	-	LC	-	-		Très faible	R / A / T
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	LC	-	-		Très faible	R / A / T
Argus vert	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	LC	-	-		Très faible	R / A / T
L'Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-	LC	-	X		Faible	A / T
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	LC	VU	-		Modéré	A / T
Azuré des Cytises	<i>Claucopsyche alexis</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	LC	-	-		Très faible	R / A / T

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de la ZIP
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	LC	-	-		Très faible	R / A / T
Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	-	-	-	-		Très faible	A / T
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	LC	-	-		INPN OpenObs	Très faible
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>	-	LC	VU	-	Modéré		A / T
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	LC	-	-	Très faible		R / A / T
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	LC	NT	-	Faible		A / T
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	LC	-	-	Très faible		R / A / T
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	-	LC	-	-	Très faible		A / T
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	LC	-	-	Très faible		R / A / T
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	LC	-	-	Très faible		R / A / T
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	LC	-	-	Très faible	A / T	
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	LC	-	-	Très faible	A / T	
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	-	LC	-	-	Très faible	A / T	

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de la ZIP
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	LC	-	-		Très faible	A / T

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.
Statut LRR : Liste rouge des Rhopalocères du Centre Val-de-Loire.
Statut LRN : Liste rouge des Rhopalocères en France métropolitaine.
EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite ; DD = données insuffisantes.
Dét : Déterminance en Vienne = X
Utilisation possible de la ZIP : A = présence en alimentation, R = Reproduction. D = Dispersion
Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale.

Aucune espèce de papillon patrimonial n'été relevée sur le site de projet. Ce constat est cohérent avec la qualité des milieux présents sur la ZIP. En effet, les cultures et le bassin d'orage sont des endroits très anthropisés soumis à une forte pression d'entretien et de remaniement des sols (culture). De ce fait la végétation hôte des espèces patrimoniales peine à se développer.

Quatre espèces patrimoniales sous toutefois citées dans la bibliographie : l'Azure bleu céleste, l'Azuré des Coronilles, le Mercure et la Petite Tortue. La première est patrimoniale puisque déterminante ZNIEFF et les trois autres en raison de leur statut de conservation défavorable à l'échelle régionale. Ces espèces vont principalement fréquenter la ZIP en dispersion.

Odonates

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEE (5 km) a été consultée. Les données de l'INPN et de OpenObs ont été récupérées à l'échelle des communes limitrophes de la commune de Mer. Ainsi, les données bibliographiques intégrées ne se limitent pas uniquement au rayon de l'AEI, mais vont parfois bien au-delà.

Aucune espèce d'Odonates n'a été répertoriée sur la zone de projet. La bibliographie quant à elle renseigne sur la présence de 26 espèces complémentaires d'Odonates à l'échelle de l'AEE.

Aucune masse d'eau fonctionnelle n'est présente sur le site de projet. De ce fait le potentiel d'accueil pour ce groupe se limite à la chasse ou la dispersion des individus en reproduction à proximité.

Tableau 39 : Odonates observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEI
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	LC	LC	-	INPN OpenObs	np	A / T
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	-	LC	NT	X		Faible	A / T
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	LC	-	-		np	A / T
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	LC	LC	-		np	A / T

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEI
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	LC	-	-		np	A / T
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatatus</i>	-	LC	EN	X		Modéré	A / T
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Gomphe à pattes jaunes	<i>Gomphus flavipes</i>	PN / DH A4	LC	NT	X		Modéré	A / T
Gomphe joli	<i>Gomphus flavipes</i>	-	LC	-	-		np	A / T
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	PN / DH A2/4	LC	NT	-		Modéré	A / T
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	LC	LC	X		Faible	A / T
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	LC	LC	-		np	A / T

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.
Statut LRR : Liste rouge des Rhopalocères du Centre Val-de-Loire.
Statut LRN : Liste rouge des Rhopalocères en France métropolitaine.
EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite ; DD = données insuffisantes.
Dét : Déterminance en Vienne = X
Utilisation possible de la ZIP : A = présence en alimentation, R = Reproduction. D = Dispersion
Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale.

Aucune espèce d'Odonates n'a été observé lors des inventaires. Cette absence de données est cohérente avec l'absence de mare et d'hydrophytes favorables à la reproduction et au cycle de vie de ce taxon.

La bibliographie sur le secteur élargi renseigne sur la présence de 5 odonates patrimoniaux dont les habitats ne sont pas présents sur site. Ces individus fréquenteront la ZIP en recherche alimentaire ou en dispersion.

Orthoptères

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEE (5 km) a été consultée. Les données de l'INPN et de OpenObs ont été récupérées à l'échelle des communes limitrophes de la commune de Mer. Ainsi, les données bibliographiques intégrées ne se limitent pas uniquement au rayon de l'AEI, mais vont parfois bien au-delà.

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la fréquentation de l'AEI par 4 espèces d'orthoptères. La bibliographie permet de renseigner sur la présence à l'échelle de l'AER de 14 espèces complémentaires.

Tableau 40 : Orthoptères observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEI
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	-	/	-	-	INPN OpenObs	Très faible	D / A
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i>	-	/	-	-		Très faible	D / A
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	/	-	-		Très faible	D / A / R
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Criquet Italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	/	-	-		Très faible	D / A / R
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A / R
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	LC	LC	-		Très faible	D / A
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Leptophye ponctuée	<i>Thymelicus lineolus</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caerulans</i>	-	/	NT	X		Faible	D / A
Oedipode émeraude	<i>Ailopus thalassinus ssp.</i>	-	/	-	-		Très faible	D / A
Oedipode turquoise	<i>Sphingonotus caerulans ssp. Caerulans</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A / R
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	-	/	LC	-		Très faible	D / A
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	-	/	LC	-	Très faible	D / A	

En vert : Espèces observées sur le site.

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.

Statut LRR : Liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes (2018).

EN = espèces en danger ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure.

Dét : Déterminance en Vienne = X ou 86.

Utilisation possible de l'AEI : T / D= transit / dispersion. / A = présence en alimentation / R = Reproduction.

Aucune espèce ne présente d'enjeu particulier pour le site d'étude.

Coléoptères saproxylophages

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEI (5 km) a été consultée. Les données de l'INPN et de OpenObs ont été récupérées à l'échelle des communes limitrophes de la commune de Mer. Ainsi, les données bibliographiques intégrées ne se limitent pas uniquement au rayon de l'AEI, mais vont parfois bien au-delà.

Les inventaires de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence la fréquentation de l'AEI par ce taxon. De surcroît, aucun arbre ne présente de potentiel pour l'accueil d'insectes saproxylophages patrimoniaux. De ce fait les espèces citées dans la bibliographie ne seront pas présentées par la suite.

Analyse des enjeux

Les enjeux relatifs à l'entomologie s'échelonnent de très faible à faible sur la ZIP. Les habitats présents sur la zone d'implantation potentielle sont très anthropisés et souffrent d'une forte pression sur la végétation. En effet, le bassin d'orage est très régulièrement tondu et la culture semée en céréales. De ce fait, la végétation peine à se développer et donc à satisfaire les exigences écologiques de l'entomofaune. L'absence de masses d'eau écologiquement fonctionnelle ne permet pas aux Odonates de réaliser tout ou partie de leur cycle biologique.



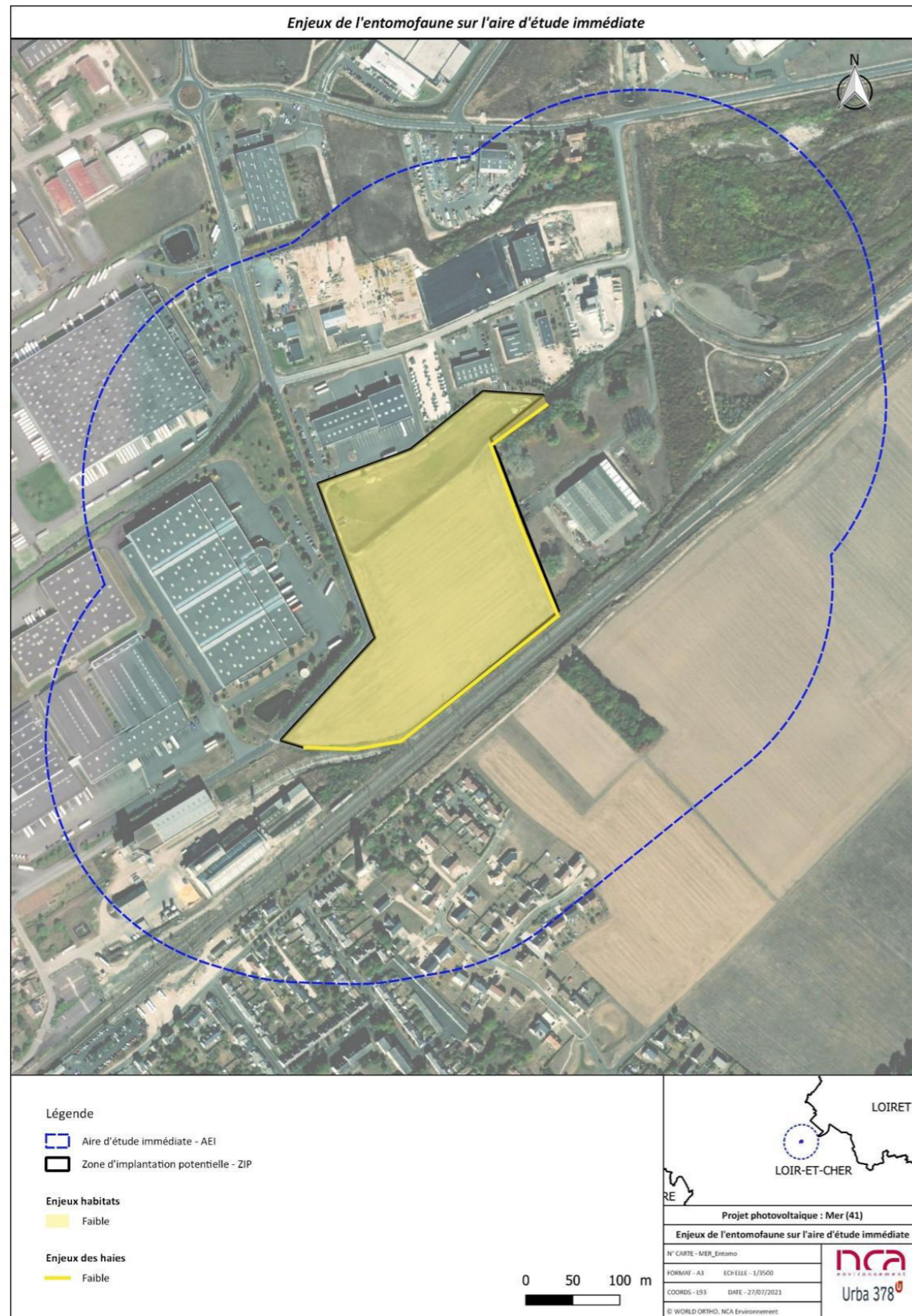


Figure 112 : Enjeux habitats de l'entomofaune

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

V. 1. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la carte en page suivante et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise.

V. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

V. 1. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

V. 1. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

V. 1. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

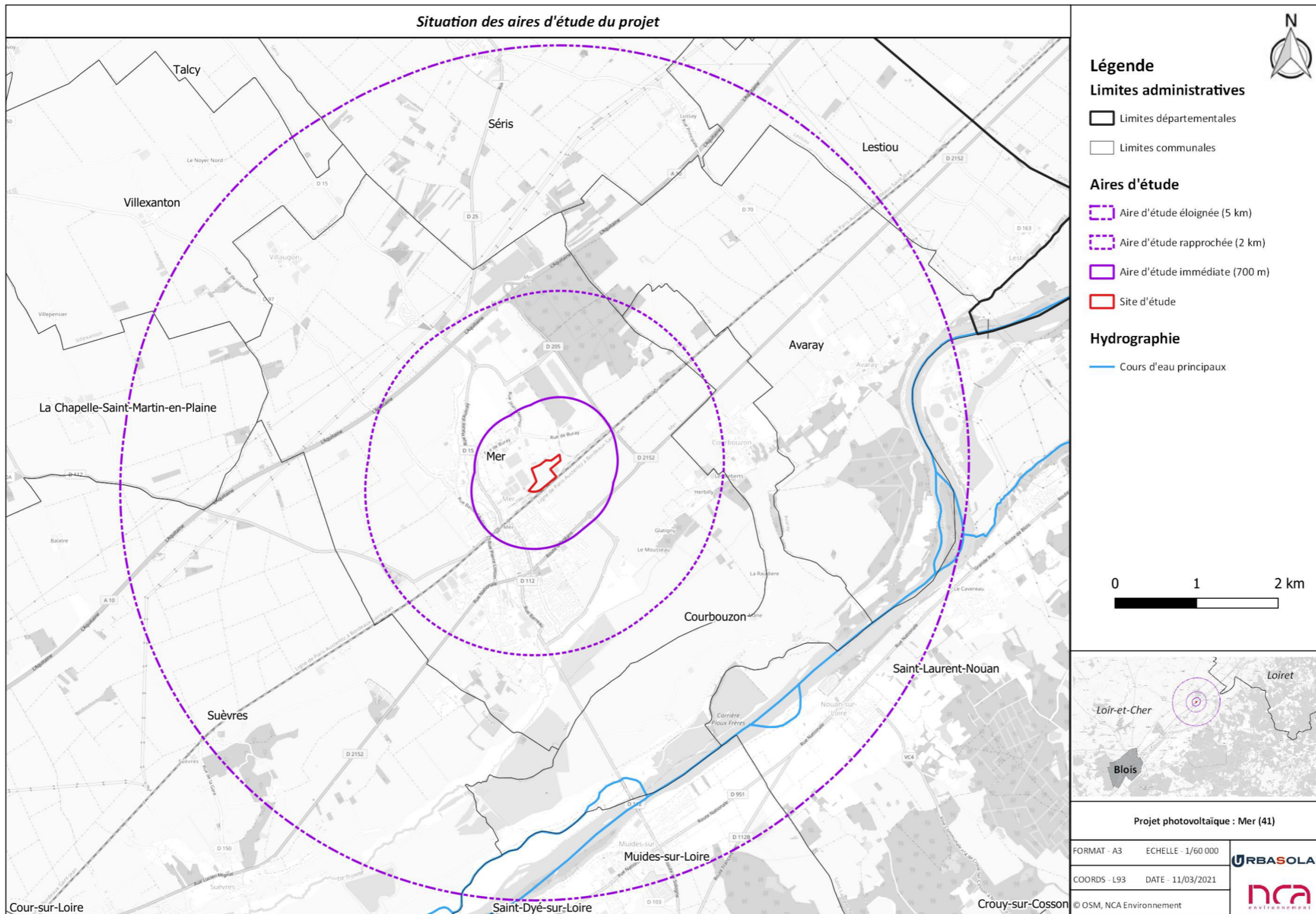


Figure 113 : Situation des aires d'étude recommandées

V. 2. Etude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'implantation potentiel du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

V. 2. 1. Le contexte administratif et géographique

Mer est une commune située dans la moitié nord de la France, dans le département du Loir-et-Cher, dans la région Centre Val-de-Loire (Figure 114). Elle se trouve à proximité du département du Loiret. Sa surface est de 26,4 km², et sa population était de 6205 habitants en 2018. Le site d'étude est localisé dans cette commune, et se trouve à 16 km de Blois, la préfecture du département.

Les informations suivantes sont répertoriées sur la Figure 115.

Bien que le site d'étude du projet de parc photovoltaïque au sol soit situé sur la commune de Mer, les aires d'études recommandées touchent également les communes suivantes, situées dans le Loir-et-Cher (41) : La-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Villexanton, Talcy, Sérès, Lestiou, Avaray, Courbouzon, Saint-Laurent-Nouan, Muides-sur-Loire, Suèvres.

Le site d'étude se trouve au centre de la commune de Mer. Il est trop éloigné de la ville de Blois pour que cette dernière puisse être influencée par l'éventuelle réalisation du projet.

Au niveau des accès, l'autoroute A 10, qui relie Bordeaux et Paris, traverse le territoire d'étude et intervient dans l'aire d'étude rapprochée du projet. Passant à moins de 2 km du site d'étude, l'influence du projet sur cet axe routier sera étudiée. Autrement, le site d'étude est longé par la ligne de chemin de fer Paris-Austerlitz/Bordeaux Saint-Jean, qui traverse le territoire en son centre. Une route départementale fortement fréquentée, la D 2152 qui permet de relier Blois à Orléans, intervient également dans l'aire d'étude immédiate du projet. Le site d'étude se trouve dans une zone d'activité cadrée par des axes secondaires qui permettent de desservir les différentes entreprises ainsi que les quartiers d'habitation voisins.

Nous porterons un intérêt particulier à ces axes, qui sont les plus proches du site du projet.

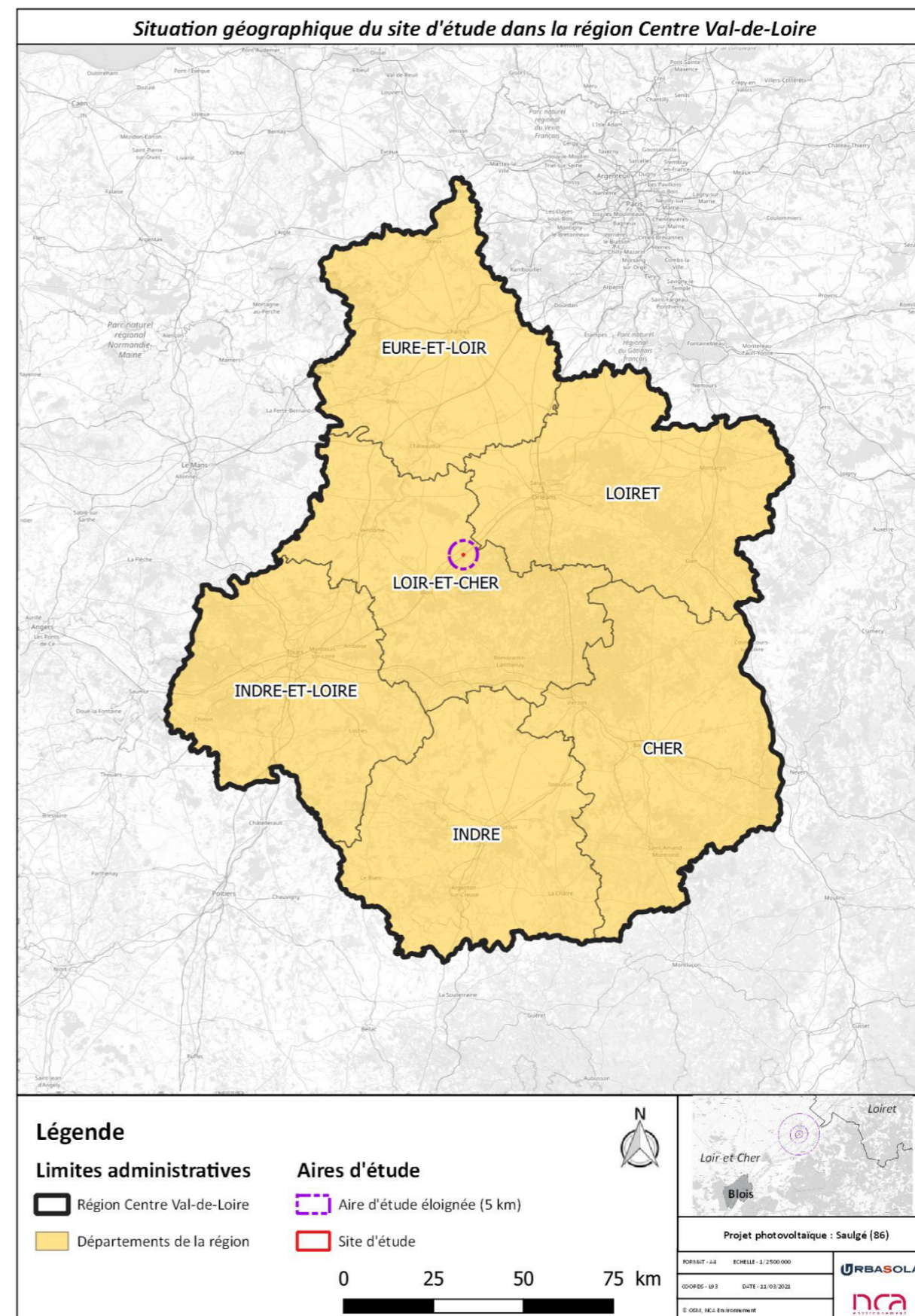


Figure 114 : Carte de la situation éloignée du site d'étude de Mer

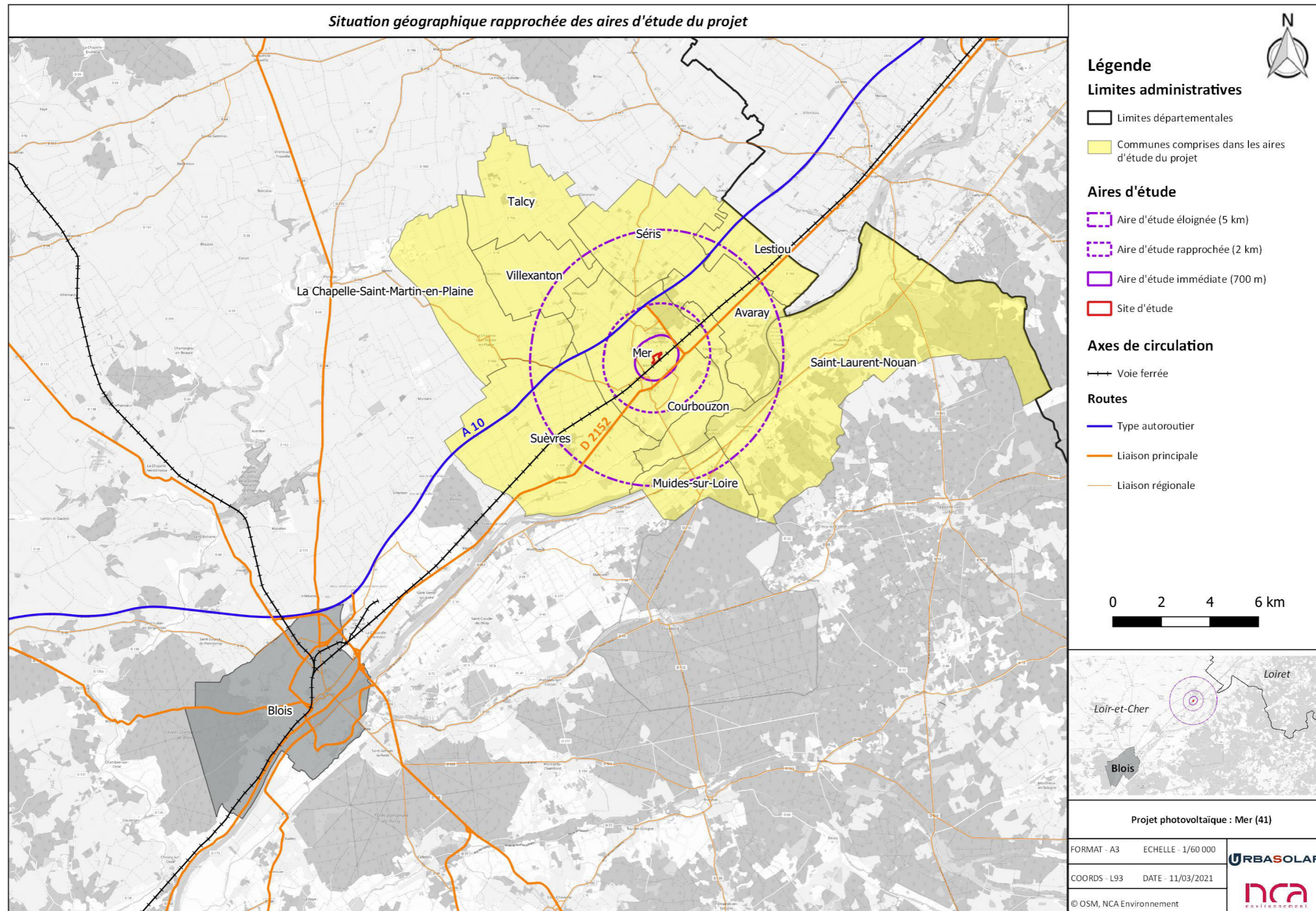


Figure 115 : Situation géographique rapprochée de Mer

V. 2. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

V. 2. 2. 1. La Région Centre-Val de Loire

Anciennement région Centre, sa nouvelle appellation depuis 2016 met à l'honneur le Val de Loire, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Bien qu'une présence humaine ait été démontrée dès la Préhistoire, c'est la période du Moyen-Âge qui a commencé à dessiner la région que l'on connaît aujourd'hui. La venue du Christianisme sur ces terres pousse progressivement la région à s'organiser autour de quatre foyers politiques, culturels et religieux : Orléans (Loiret), Bourges (Cher), Tours (Indre-et-Loire), et Chartres (Eure-et-Loir). La puissance royale qui s'est développée dans et autour de ces foyers pendant des siècles a marqué le territoire de la région et constitue aujourd'hui une partie de son identité. En effet, bon nombre de monarques du Moyen-Âge sont à l'origine des Châteaux remarquables que l'on peut visiter aujourd'hui au bord de la Loire. La période de la Renaissance a également marqué la région, ponctuant les paysages d'aujourd'hui d'élégantes demeures prestigieuses. La présence de ces édifices, témoins du temps, fait partie intégrante du paysage d'aujourd'hui.

V. 2. 2. 2. Les Châteaux de la Loire

Les Châteaux de la Loire s'étendent de Nantes à Sully-sur-Loire et permettent de découvrir cinq départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, et le Loiret. Ces Châteaux sont les témoins de nombreux événements historiques que l'on retrouve dans l'Histoire de la France, dont les époques phares sont le Moyen-Âge et la Renaissance. Ces sites s'inscrivent dans le cadre exceptionnel que propose le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, longeant la quasi-totalité des châteaux référencés le long de cette balade. Les paysages du bord de Loire, façonnés par l'homme, proposent une nature riche et préservée abritant une faune et une flore remarquable. Les paysages évoluent au fil des saisons, s'adaptant aux multiples variations du fleuve. Certaines caractéristiques de ces paysages se retrouvent également le long des rivières qui se jettent dans la Loire, comme le Cher et l'Indre par exemple, qui ont vu de nombreux châteaux de renom se construire sur leurs rives.

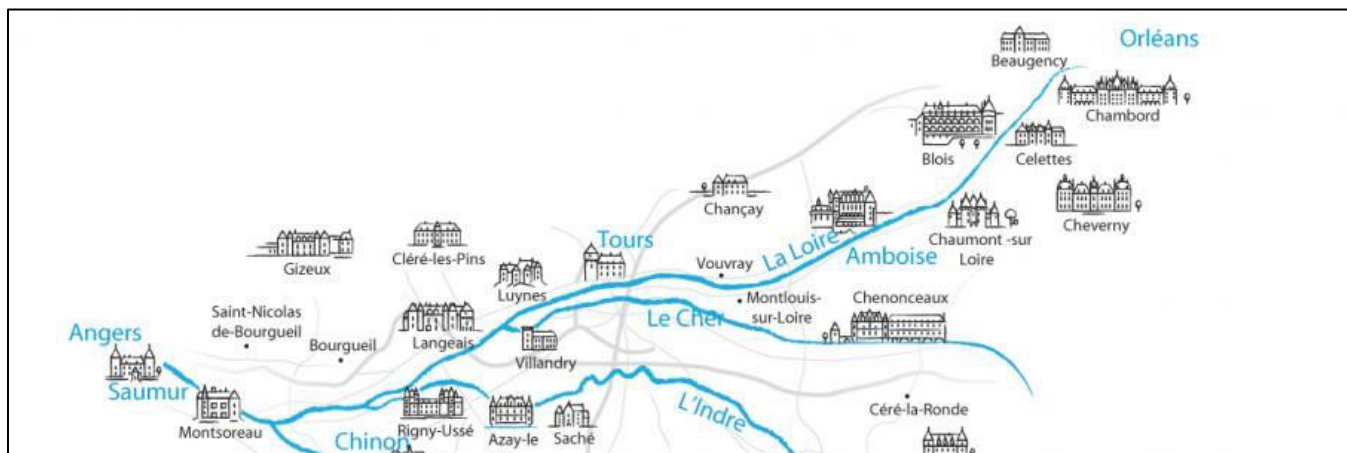


Figure 116 : Carte représentant les Châteaux de la Loire
(Source : editiondanielderveaux.fr)

V. 2. 2. 3. La commune de Mer

Autrefois, Mer était une ville fortifiée qui présentait un bourg fermé, encadré par un mur d'enceinte flanqué de 12 tours. Sa situation géographique, entre Tours et Orléans, l'a toujours positionné en tant que ville passante. Quelques édifices, encore appréciables aujourd'hui, témoignent des nombreux siècles traversés par la ville : le château de Ménard, le vieux temple, ou encore une église du 11^e et 12^e siècle viennent marquer les paysages urbains de la commune.



14. Mer — La Mairie et la Maison Léauté (Cycles)

Figure 117 : Photographie ancienne du centre de Mer
(Source : annuaire-mairie.fr)

V. 2. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour du site d'étude de Mer est représentée sur la Figure 120. Il se compose de monuments historiques et du Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

V. 2. 3. 1. Le Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

« Le **patrimoine mondial** ou **patrimoine mondial de l'UNESCO** désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. »

Le Val de Loire est étroitement lié à la présence des Châteaux de la Loire, puisqu'il en héberge une grande partie. Il a été façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres et les populations qui ont tiré profit de sa richesse pour se développer.

Ce titre témoigne de la valeur paysagère et environnementale du Val de Loire : il est important de s'assurer que tous les projets d'aménagements sur ses abords ne porteront pas atteinte à sa nature.



Figure 118 : Photographie d'un paysage du Val de Loire
(Source : Yakaygo)

V. 2. 3. 2. Les monuments historiques

Il apparaît sur la carte qu'un grand nombre de Monuments Historiques est présent dans les aires d'études du projet. Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de l'enjeu paysager et patrimonial qui sera attribué à chaque lien visuel établi.

La ville de Mer abrite quatre des monuments historiques du territoire d'étude. Cinq autres sont présents dans les communes voisines. Les monuments historiques sont représentés par :

- **Les Halles**, situées à 620 m du site d'étude, à Mer ;
- **L'Eglise Saint-Hilaire**, située à 970 m du site d'étude, à Mer ;
- **Le Château de Chantecaille**, situé à 1,5 km du site d'étude, à Mer ;
- **L'Eglise de Saint-Aignan**, située à 1,8 km du site d'étude, à Mer ;
- **Le Château de Diziers**, située à 4,9 km du site d'étude, à Suèvres ;
- **Le domaine de Chambord**, situé à 4,1 km du site d'étude, à Muides-sur-Loire ;
- **Le château de Collier**, situé dans le domaine de Chambord, à 4,8 km du site d'étude, à Muides-sur-Loire ;
- **Le Moulin-cavier**, situé à 4,2 km du site d'étude, à Saint-Laurent-Nouan ;
- **Le Château d'Avaray**, à 3,5 km du site d'étude, à Avaray.



Figure 119 : Photographie du Château de Chambord et de son domaine
(Source : France.fr)

L'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observations, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol de Mer.

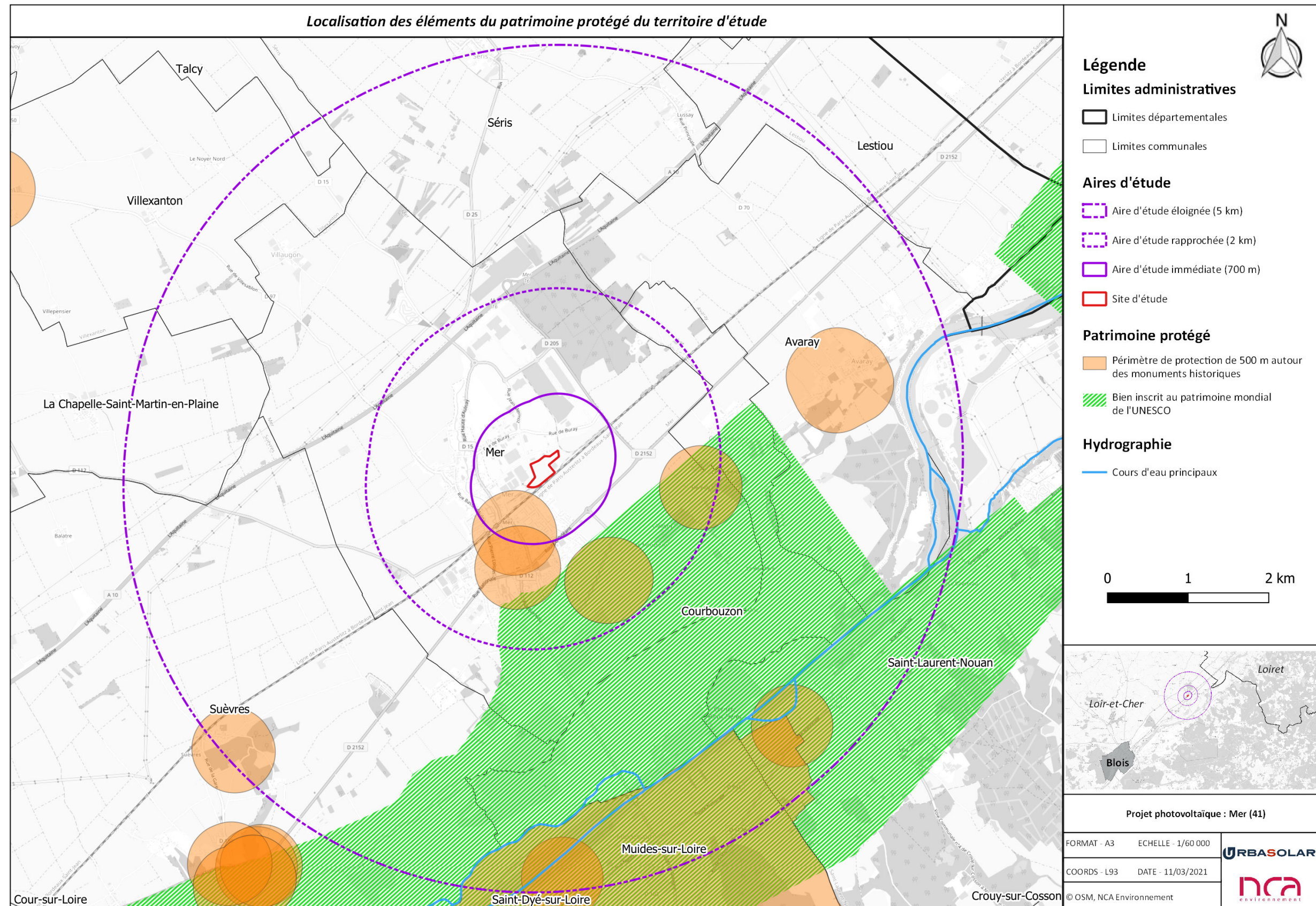


Figure 120 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

V. 2. 4. Le contexte topographique

Mer est remis dans un contexte topographie élargie, afin de démontrer que le relief fait partie des principales explications du paysage actuel. En effet, il est responsable des types de vue perçus par l'observateur lors du parcours du site d'étude, et justifie la présence de bâti et de certains types de végétation.

Le site du projet est implanté au centre du département du Loir-et-Cher, à la limite de celui du Loiret. Il se trouve à proximité de la Loire, qui traverse le l'extrémité du territoire d'étude. Figure 123 illustre le relief du territoire d'étude à une échelle élargie, afin de comprendre le contexte topographique dans lequel il s'inscrit. L'altitude varie de 75 à 130 mètres. A sa lecture, nous voyons que deux profils topographiques différents se distinguent.

Le territoire d'étude présente quelques variations de teintes, traduisant un relief présent, parfois prononcé. Sur certaines portions, l'uniformité d'une couleur indique que les courbes du paysage semblent s'étirer, ce qui témoigne d'un relief peu remarquable.

En effet, la moitié sud-est du territoire présente une vaste superficie identifiée par des nuances de vert. C'est ici que sont présents les points d'altitudes les plus bas représentés sur la carte, marqué par le passage de la Loire. L'uniformité de la couleur tend à imaginer que cette portion du territoire présente de faibles variations d'altitudes, mais qui peuvent ponctuellement être remarquables. En effet, le passage du fleuve est encadré par de vastes plaines qui témoignent de la planitude de cette portion du territoire. Des champs visuels larges et profonds peuvent être offerts à l'observateur, puisque la topographie en elle-même ne représente pas un obstacle visuel.



Figure 121 : Photographie d'un paysage présentant peu de variations d'altitude, visible à proximité de la Loire

(Source : Google Street View)

La moitié nord-ouest du territoire d'étude est représenté par des teintes plus chaudes, ce qui indique la présence des points d'altitude les plus hauts. L'alternance des couleurs montre qu'il y a de quelques variations d'altitude, qui présente parfois des paysages légèrement vallonnés à l'observateur. Ce type de topographie peut offrir des champs de visibilité profonds, ou fermés : cela dépendra de la position de l'observateur et de la direction de son regard.



Figure 122 : Photographie d'un paysage légèrement vallonné du territoire d'étude

(Source : Google Street View)

Le site d'étude se trouve au point de rencontre entre les deux profils topographiques précédemment décrits. Globalement, le territoire semble présenter des variations d'altitude peu remarquables. Cette spécificité est généralement défavorable à une visibilité du site d'étude, puisque l'observateur n'a pas beaucoup d'occasions de prendre de la hauteur, l'empêchant ainsi de le rencontrer dans les champs de visibilité qui lui sont offerts. Bien souvent, la profondeur du paysage se limite au premier obstacle visuel rencontré (végétation, bâti), qui l'empêche d'appréhender la composition de l'environnement se trouvant au-delà.

Cependant, rappelons que la topographie n'est pas le seul facteur déterminant qui favorise la visibilité d'un site depuis un lieu donné. En effet, l'analyse de l'occupation des sols d'un territoire est aussi importante, car elle déterminera la position des éléments faisant office d'obstacles visuels (zones boisées, urbanisées ...).

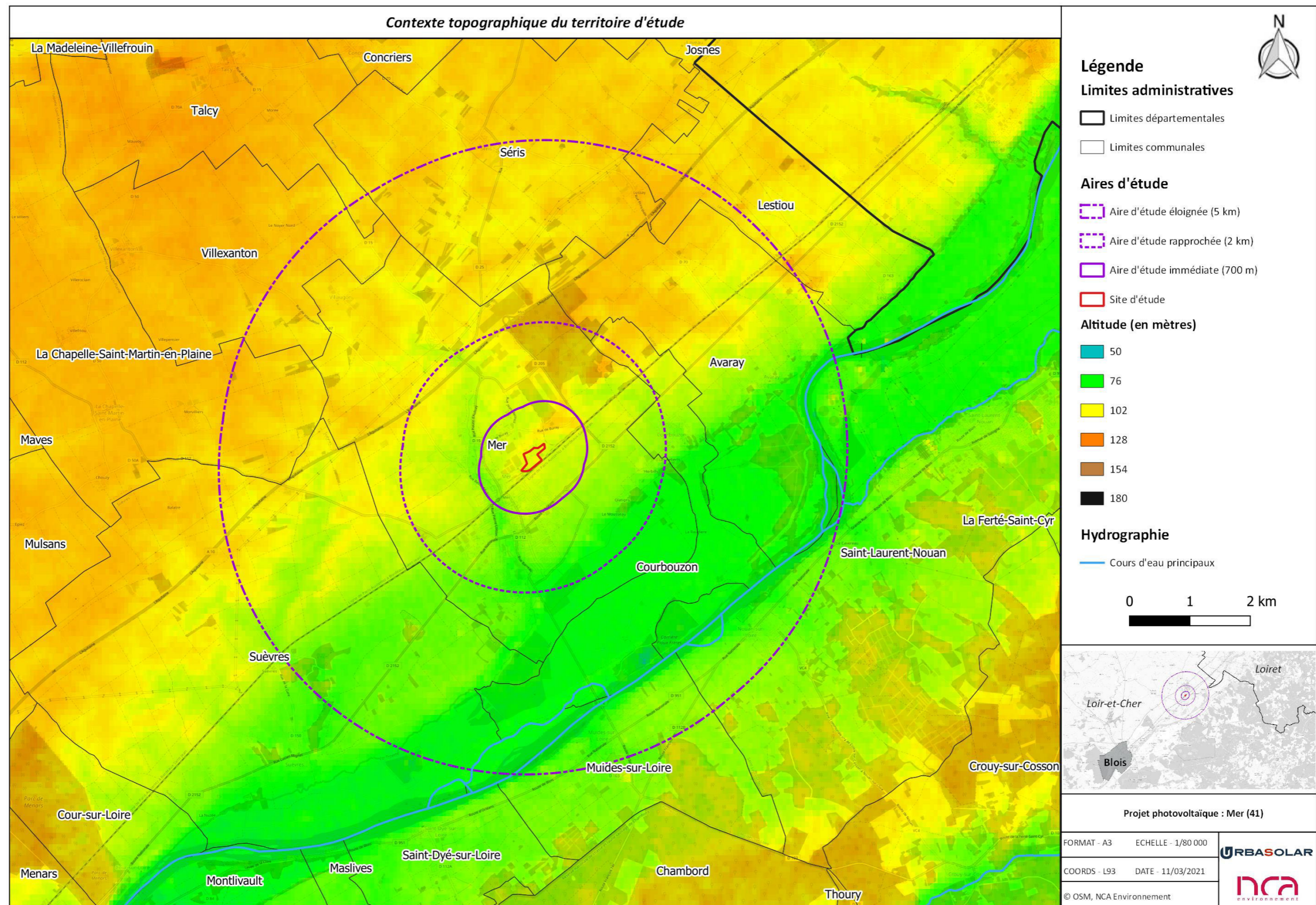


Figure 123 : Contexte topographique du territoire d'étude

V. 2. 5. Le contexte paysager

Tous les éléments vus précédemment expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Mer. L'Atlas des Paysages a recensé les différentes unités paysagères qui composent le territoire du Loir-et-Cher. Les paysages sont organisés sous forme de grands ensembles paysagers, représentés sur la Figure 126. Le site d'étude appartient principalement *la Beauce*, et *la vallée de la Loire*, plus particulièrement à l'unité paysagère de *la Loire patrimoniale de Mer à Blois*.

La Loire patrimoniale de Mer à Blois

Cette unité paysagère occupe la moitié nord du territoire d'étude. Elle est caractérisée par une vallée régulière marquée par les rives planes du fleuve. Elle marque la limite entre deux paysages contrastés : celui de la Beauce, qui se dessine principalement sur des plaines et des coteaux cultivés, et celui de la Sologne, dont le volume est essentiellement marqué par de nombreuses masses boisées. La vallée de la Loire propose des sols fertiles qui sont principalement investis par les cultures. La faible présence d'obstacle visuel offre des horizons dégagés qui permettent d'apprécier une rive depuis l'autre. Les paysages, globalement ouverts, permettent d'apprécier les éléments qui subliment cette unité paysagère, comme les villages et les châteaux. La monotonie de certaines vues peut être brisée par la ripisylve qui accompagne le fleuve, et qui peut ponctuellement fermer quelques champs de visibilité.



Figure 124 : Photographie d'un paysage de l'unité paysagère de la Loire patrimoniale de Mer à Blois
(Source : Google street view)

La Beauce

Cette unité paysagère occupe la portion nord du territoire d'étude. Elle se définit par un vaste plateau principalement consacré à la culture céréalière, qui tire profit des terres fertiles proposées par les terres argilo-calcaires de la Beauce. Les paysages offerts par cette unité paysagère se composent essentiellement de vastes étendues cultivées, invitant le regard à se poser sur chacun des éléments volumineux rencontrés. La monotonie de ces vues est parfois brisée par un bâti ou par une zone boisée.



Figure 125 : Photographie d'un paysage caractéristique de la Beauce
(Source : Google street view)

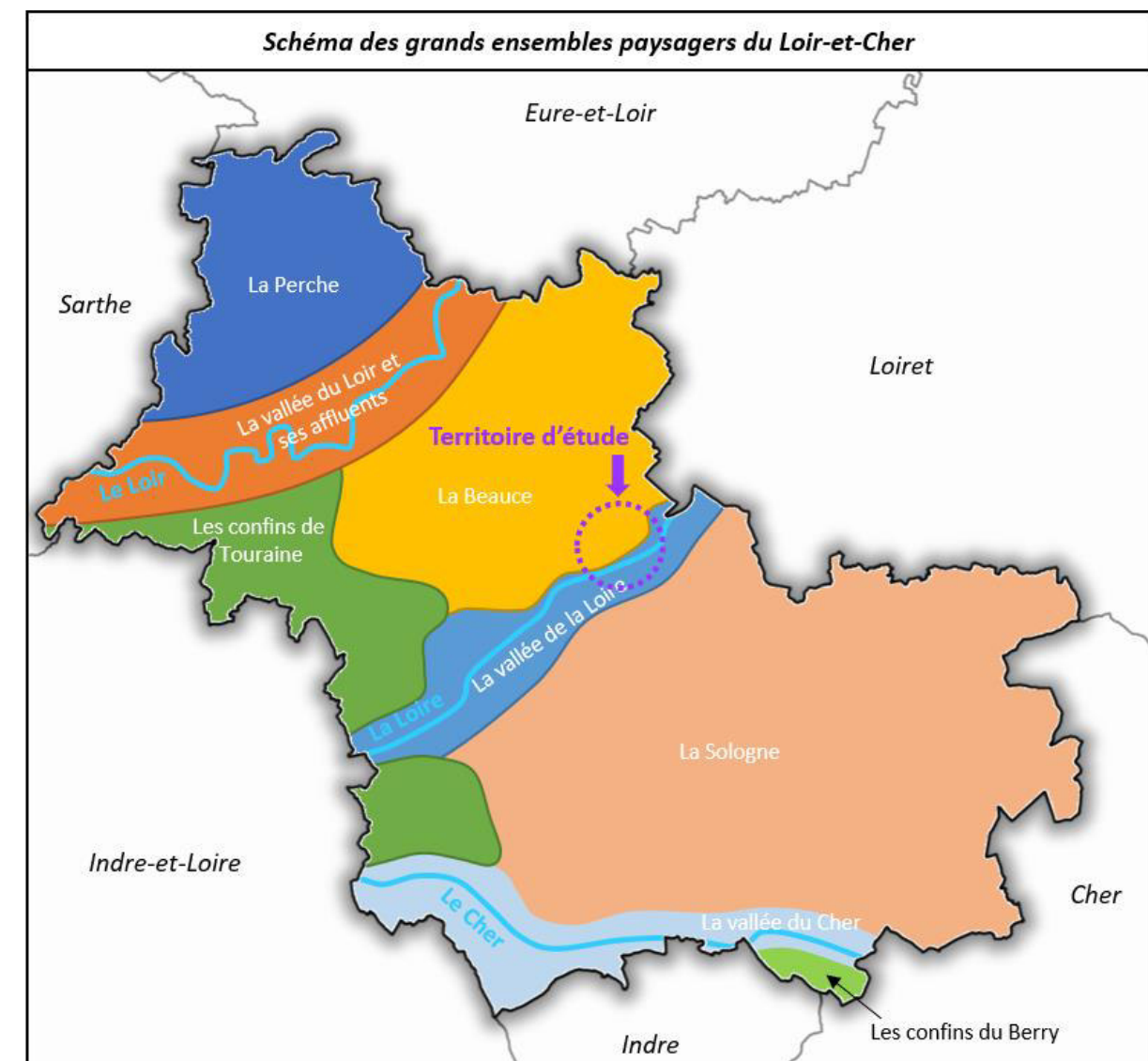


Figure 126 : Schéma des grands ensembles paysagers du Loir-et-Cher
(Source : Atlas des paysages 41)

Concrètement, le paysage se caractérise alors par :

- Des plaines où le regard peut porter au loin sans rencontrer d'obstacles visuels ;
- Des zones et bandes boisées qui donnent du volume au paysage, mais peuvent aussi faire office de masques visuels permanents, limitant la vue de l'observateur vers un endroit ;
- Un relief dessiné sur des courbes étirées, permettant rarement à l'observateur de prendre de la hauteur, l'empêchant d'apprécier globalement le territoire dans lequel il se trouve ;
- Des villages et châteaux à l'architecture typique, dont les plus remarquables se trouvent à proximité de la Loire.

Le cadre de vie y est calme : bourgs, villages et villes se succèdent, rompant avec la monotonie du lieu en attirant le regard sur des composantes paysagères comme les clochers d'églises, ou des petits châteaux. Les édifices sont le plus souvent blancs ou jaunes, dus à la pierre de tuffeau, extraite dans les environs. C'est un paysage caractéristique des alentours.

V. 3. Analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée

V. 3. 1. Influence de la topographie sur les vues et l'ambiance paysagère

La Figure 127 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur notre vision et notre perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur les unités paysagères de la Beauce et de la Vallée de la Loire, qui présentent des caractéristiques topographiques qui leur sont propres. En effet, les variations d'altitude les plus remarquables sont provoquées par les cours d'eau, et plus particulièrement par la Loire qui traverse le sud du territoire d'étude. L'altitude varie de 70 à 120 m sur une distance de 10 km, ce qui signifie qu'une majorité des paysages s'inscrit sur des pentes douces. Plus l'observateur se rapproche de la Loire, plus les différences de niveaux sont prononcées. Ce type de relief offre des points de vue variés à l'observateur.

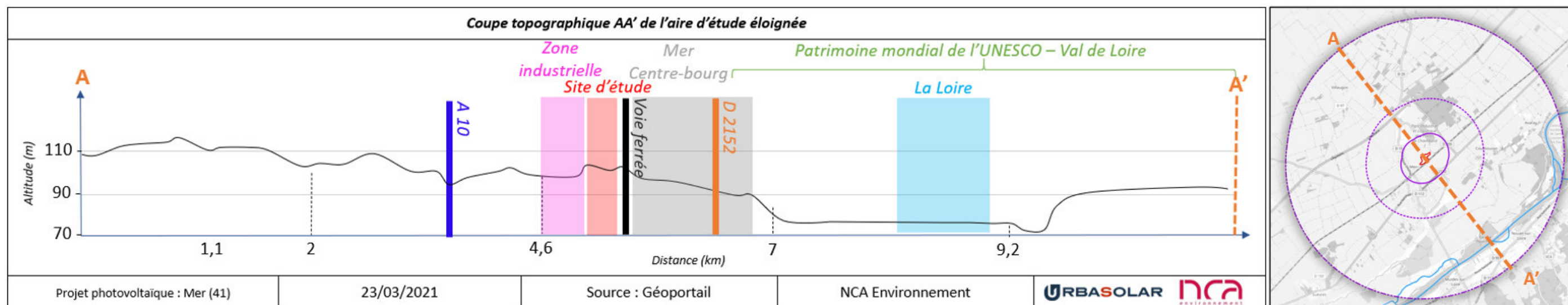


Figure 127 : Profil altimétrique du territoire d'étude
(Source : NCA Environnement)

L'identité topographique et paysagère du territoire d'étude s'établit en partie autour de la Loire, qui traverse sa moitié sud. Sur les coupes topographiques en page précédente, cela se traduit par des changements remarquables de niveaux. Plus l'observateur se rapproche du fleuve, plus il perd en altitude. A plusieurs reprises, il peut alors dominer la vallée, et être face à des champs de visibilité larges et profonds. Ce caractère topographique peut être favorable à une visibilité du site d'étude, s'il est orienté dans sa direction.



Figure 128 : Photographie du type de paysage observable en se dirigeant vers la Loire
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, marque profondément le relief du territoire d'étude. Sur la coupe topographique en page précédente, il se traduit notamment par une large cuvette qui comprend le fleuve et ses rives planes. En s'y rendant, l'observateur découvre des paysages encaissés dont la perspective est guidée par la Loire, l'isolant dans son environnement. La position topographique du Val de Loire est défavorable à l'appréciation du site d'étude.



Figure 129 : Photographie d'un paysage présentant le passage de la Loire
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant de la Loire et en parcourant la moitié nord du territoire d'étude, l'observateur découvre la dualité des paysages qui composent son environnement. Les rives planes, sauvages et arborées de la Loire s'effacent pour laisser place aux paysages de la Beauce. Cette unité paysagère met en scène des vues rurales, parfois industrialisées, qui s'inscrivent sur les courbes étirées du territoire. Des petites collines s'enchaînent, donnant parfois l'occasion à

l'observateur de se placer sur le sommet de l'une d'entre elles. Il peut alors profiter de vues dégagées sur ses environs, révélant les caractéristiques de l'unité paysagère de la Beauce. Son regard peut parfois porter au loin, ce qui est favorable à une visibilité du site d'étude, suivant l'orientation de son regard.



Figure 130 : Photographie d'un paysage qui s'appuie sur les courbes douces du relief
(Crédit photo : NCA Environnement)

A d'autres moments, les courbes du paysage semblent complètement s'évanouir, laissant le regard de l'observateur parcourir ce qui s'apparente à de vastes plaines. Présentant de faibles variations d'altitude, l'observateur parvient difficilement à prendre de la hauteur, ce qui l'empêche d'appréhender son environnement dans sa globalité. Très souvent, son champ de visibilité se limite dans la profondeur à cause du relief en lui-même, ou à cause d'éléments de paysage qui viennent se heurter à son regard. Ce type de topographie est défavorable à une visibilité du site d'étude.



Figure 131 : Photographie d'un paysage de plaines
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que nous pourrions qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère majoritairement rural du territoire d'étude.

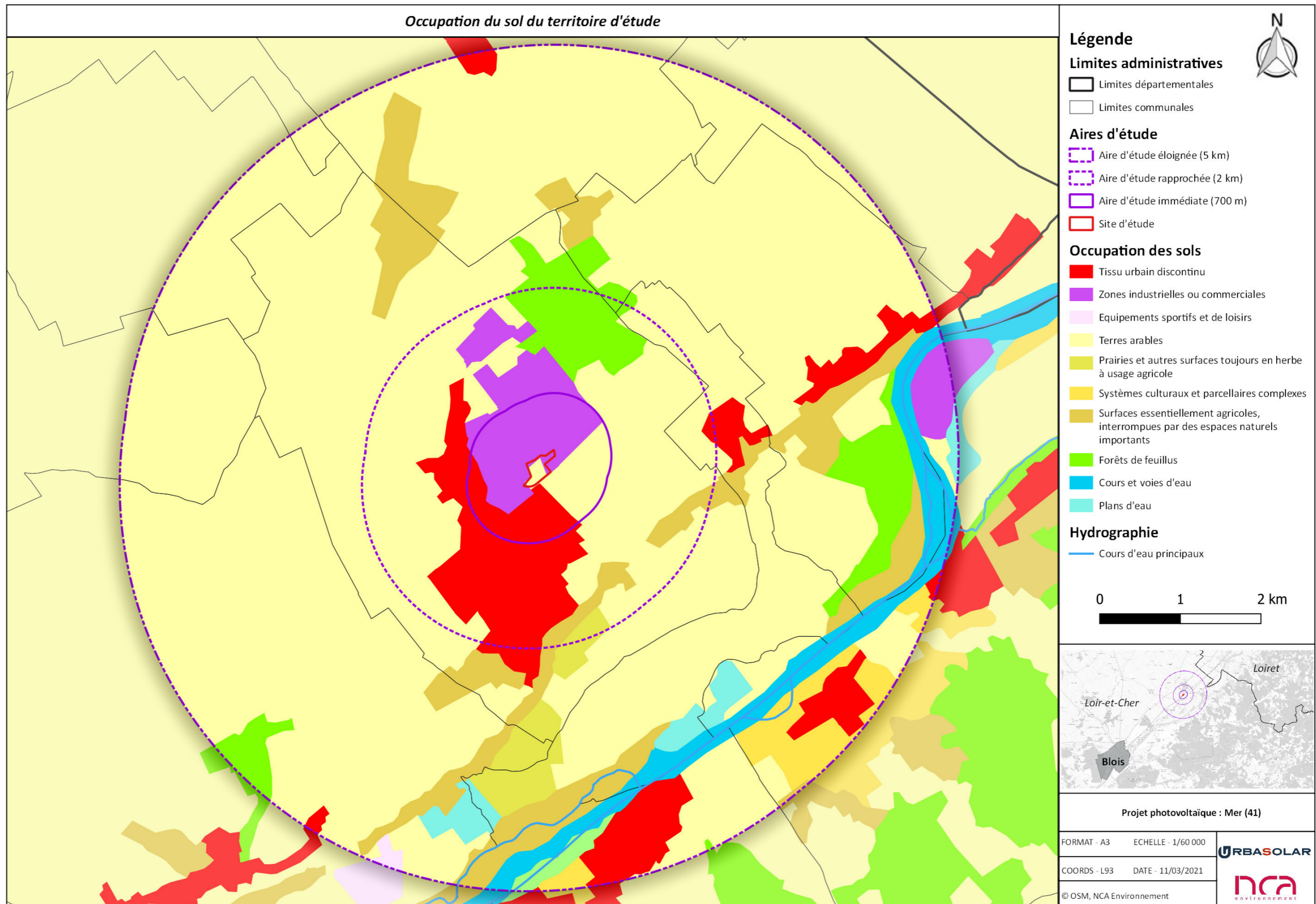


Figure 132 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

V. 3. 2. 1. Les terres arables

Les terres arables sont majoritaires dans l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces s'étendent généralement sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. En règle générale, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Dans ce cas d'étude, les terres arables s'inscrivent sur la topographie plus ou moins vallonnée du territoire, et accentuent souvent ces courbes dans le paysage. Elles font partie de paysages ouverts, et permettent au regard de porter au loin. La faible présence d'éléments de paysage peut rendre ce type de vue dépourvue d'intérêt. Ce type d'occupation du sol révèle l'immensité du territoire à l'observateur, visible au niveau de la Beauce.



Figure 133 : Photographie d'un paysage présentant des terres arables dans la Beauce
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les terres arables présentes à proximité de la Loire sont de même nature, mais présentent des paysages différents. Elles s'inscrivent sur les rives planes du fleuve, et accueillent des éléments de paysages qui suffisent à briser la monotonie de ce type d'occupation du sol. Bosquets, alignement d'arbres, massif boisé et haies apportent de la diversité à ces paysages.



Figure 134 : Photographie des terres arables visibles à l'approche de la Loire
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 2. Les forêts

D'après la carte d'occupation des sols, elles semblent être minoritaires sur le territoire d'étude. En effet, la rencontre avec de grandes étendues boisées reste occasionnelle, mais la strate arborée est davantage présente que ne le suggère la carte. Elle se retrouve sous forme de bosquet, ou plus fréquemment dans les haies, essentiellement présentes dans la moitié sud du territoire. Elle ajoute du volume et de la texture aux paysages, et est visible sur la plupart des clichés capturés depuis cette portion du territoire. Les forêts et autres surfaces arborées constituent des masques visuels permanents, limitant la profondeur des paysages rencontrés par l'observateur et masquant de nombreux éléments de paysage.



Figure 135 : Photographie présentant un paysage à l'arrière-plan boisé
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 3. Les tissus urbains discontinus

Les tissus urbains représentent les villes et villages rencontrés dans les aires d'étude éloignées et rapprochées. Ils ne sont pas majoritaires dans la carte d'occupation des sols, mais sont remarquables dans le parcours du territoire d'étude. Le plus important d'entre eux correspond à la ville de Mer. Dans cette région, l'habitat est rarement isolé. Il se regroupe plutôt dans les villages ou les hameaux. Lors du parcours de ces aires d'étude, l'observateur est régulièrement amené à le rencontrer. Ces zones d'habitations rythment sa visite. Au cœur des centres-bourgs et des hameaux, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Au même titre que les forêts, les surfaces bâties représentent des masques visuels permanents dans un paysage, selon la position de l'observateur.



Figure 136 : Photographie d'un hameau de la ville de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 4. Les zones industrielles ou commerciales

Elles ne sont pas majoritaires dans l'occupation des sols du territoire d'étude, mais sont remarquables lors de son parcours. Les zones industrielles et commerciales sont marquées par de vastes surfaces imperméabilisées qui sont le support de bâtiments le plus souvent cubiques. Au même titre que les tissus urbains, leur densité cadre les vues offertes à l'observateur et limite la profondeur de son champ de visibilité.



Figure 137 : Photographie de bâtiments industriels de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les paysages visibles lors du parcours du territoire d'étude sont souvent marqués par la présence de la centrale nucléaire de Mer, qui se trouve à l'extrémité est de l'aire d'étude éloignée. Son empreinte au sol n'est pas remarquable, mais son gabarit la rend visible depuis de nombreux endroits. Elle industrialise les paysages dont elle fait partie et focalise souvent le regard de l'observateur.



Figure 138 : Photographie de la centrale nucléaire de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 5. La dimension industrielle des paysages

Brièvement abordée par la carte d'occupation des sols, la campagne de terrain a permis de mettre en avant cette caractéristique, qui est un marqueur fort des paysages du territoire d'étude. Le paragraphe précédent l'a mis en évidence : la centrale nucléaire de Mer est régulièrement visible lors du parcours du territoire d'étude. Lorsque ses infrastructures ne sont pas visibles, les volutes de fumées qui s'en dégagent rappellent constamment sa présence. La centrale industrialise tous les paysages dont elle fait partie, et attire inévitablement l'œil de l'observateur.



Figure 139 : Photographie de la centrale nucléaire visible dans un paysage de campagne
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les paysages de la Beauce sont marqués par de vastes champs cultivés et par la faible proportion d'éléments de paysage volumineux. Ainsi, tous les éléments verticaux qui s'inscrivent sur ce type de paysage sont mis en valeur. C'est le cas des lignes à haute tension qui traversent l'unité paysagère, faisant ainsi partie de son identité.



Figure 140 : Photographie des lignes haute tension qui traversent la moitié nord du territoire d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 3. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 120). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de centrale photovoltaïque au sol de Mer ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude se compose du Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et de monuments historiques.

L'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude a été prospecté afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Mer.

Pour les raisons suivantes, nous pouvons affirmer que les monuments historiques référencés dans le territoire d'étude sont visuellement isolés du site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des monuments historiques référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;
- Direction du site d'étude ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis le monument ;
- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance du site d'étude ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité du site d'étude.

V. 3. 3. 1. Le Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Les cartes ci-dessous localisent l'élément du patrimoine protégé à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

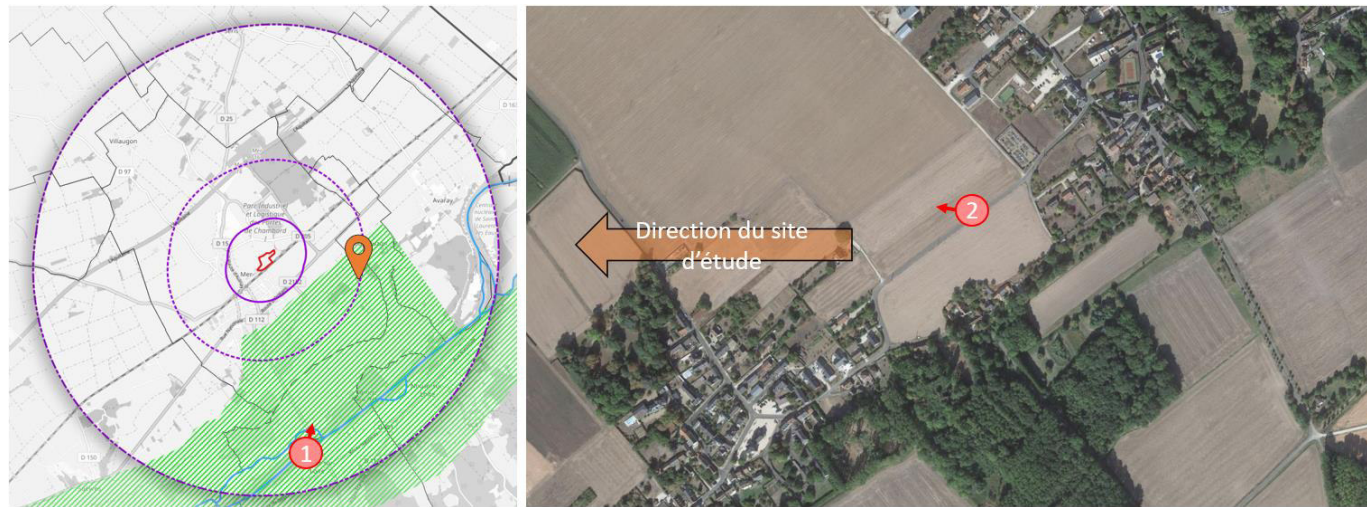


Figure 141 : Localisation du Val de Loire, bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO



Figure 142 : Prise de vue 1 - Photographie d'un paysage du Val de Loire / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible en direction, du site d'étude, depuis l'extrémité du Val de Loire

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 2000	930 m	Relief	Non	Négligeable

V. 3. 3. 2. L'Eglise Saint-Aignan, à Mer

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 143 : Localisation de l'Eglise Saint-Aignan à Mer

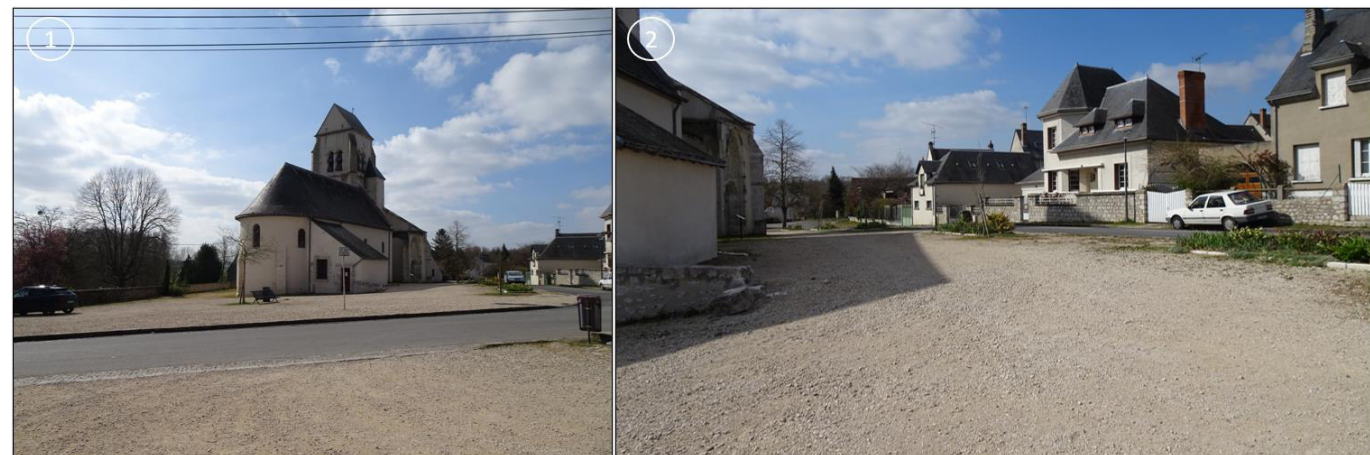


Figure 144 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Eglise Saint-Aignan / Prise de vue 2 - Photographie capturée depuis l'Eglise Saint-Aignan, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1946	1,7 km	Bâti	Non	Négligeable

V. 3. 3. 3. Le Château de Chantecaille, à Mer

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 145 : Localisation du Château de Chantecaille à Mer



Figure 146 : Prise de vue 1 - Photographie de l'entrée du parc du Château de Chantecaille / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis l'entrée du Château, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1985	1,4 km	Bâti, végétation	Non	Négligeable

V. 3.3.4. L'Eglise Saint-Hilaire, à Mer

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 147 : Localisation de l'Eglise Saint-Hilaire à Mer

V. 3.3.5. Le Château d'Avaray, à Avaray

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 149 : Localisation du Château d'Avaray

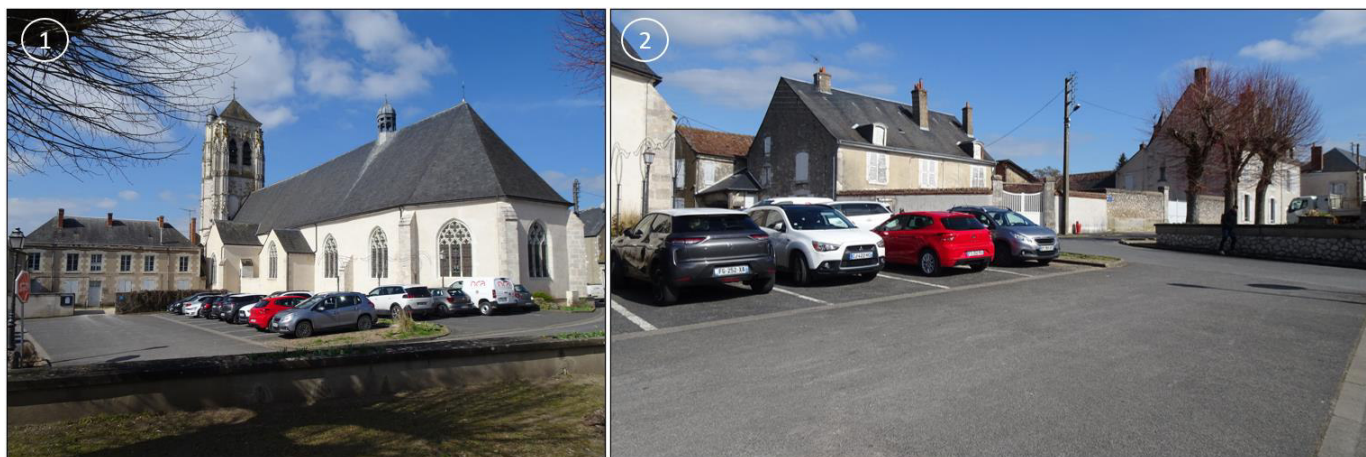


Figure 148 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Eglise Saint-Hilaire / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis l'Eglise en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 150 : Prise de vue 1 - Photographie du Château d'Avaray / Photographie 2 - Photographie du paysage visible depuis l'entrée du Château en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1955	1 km	Bâti	Non	Négligeable

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1955	3,5 km	Bâti, végétation	Non	Négligeable

V. 3. 3. 6. Le Domaine de Chambord, à Muides-sur-Loire

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que la photographie présentée par la suite.



Figure 151 : Localisation du domaine de Chambord à Muides-sur-Loire

V. 3. 3. 7. Le Moulin-cavier, à Saint-Laurent-Nouan

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 153 : Localisation du Moulin-cavier à Saint-Laurent-Nouan



Figure 152 : Prise de vue 1 - Photographie capturée depuis l'extrémité du domaine de Chambord, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 154 : Prise de vue 1 - Photographie du Moulin-cavier / Prise de vue 2 - Photographie capturée du paysage visible depuis le Moulin-cavier en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1992	4,2 km	Végétation	Non	Négligeable

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Classé depuis 1840	4,1 km	Topographie, végétation	Non	Négligeable

V. 3. 3. 8. Le Château de Collier, à Muides-sur-Loire

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

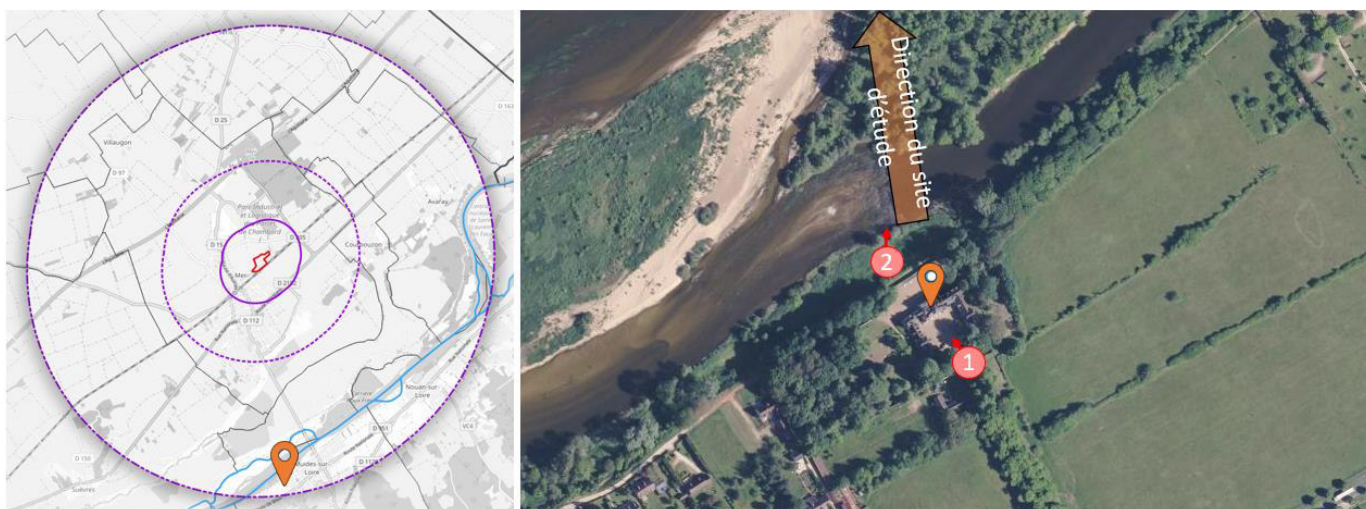


Figure 155 : Localisation du Château de Collier à Muides-sur-Loire

V. 3. 3. 9. Le Château de Diziers, à Suèvres

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

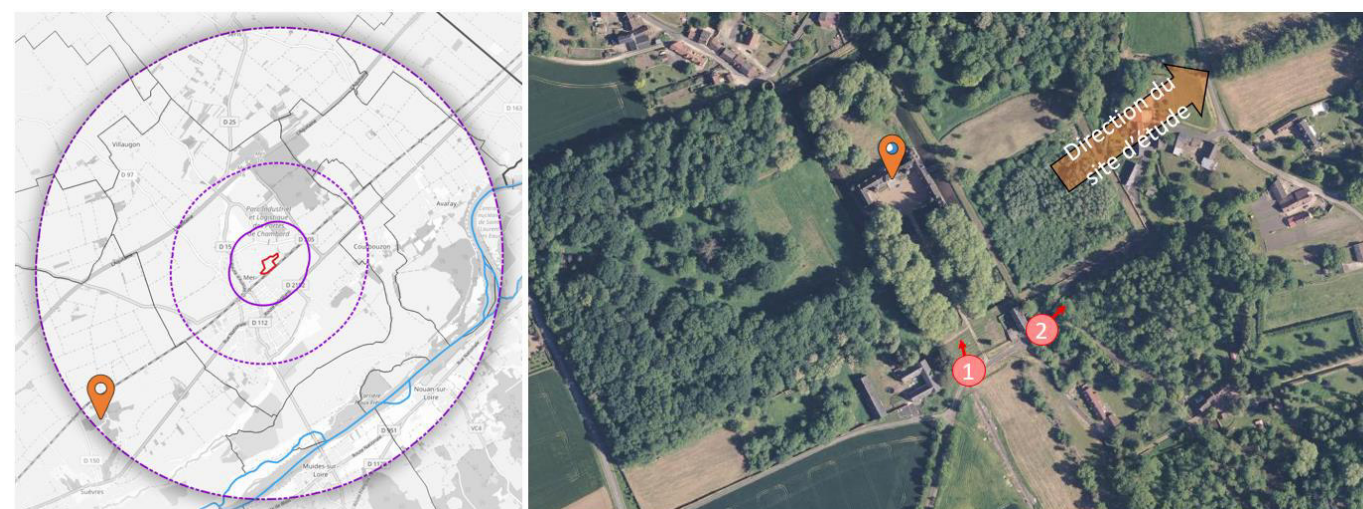


Figure 157 : Localisation du Château de Diziers



Figure 156 : Prise de vue 1 - Photographie du Château de Collier / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis le chemin passant devant le Château

(Crédit photo : Monumentum / NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1991	4,9 km	Végétation, topographie	Non	Négligeable

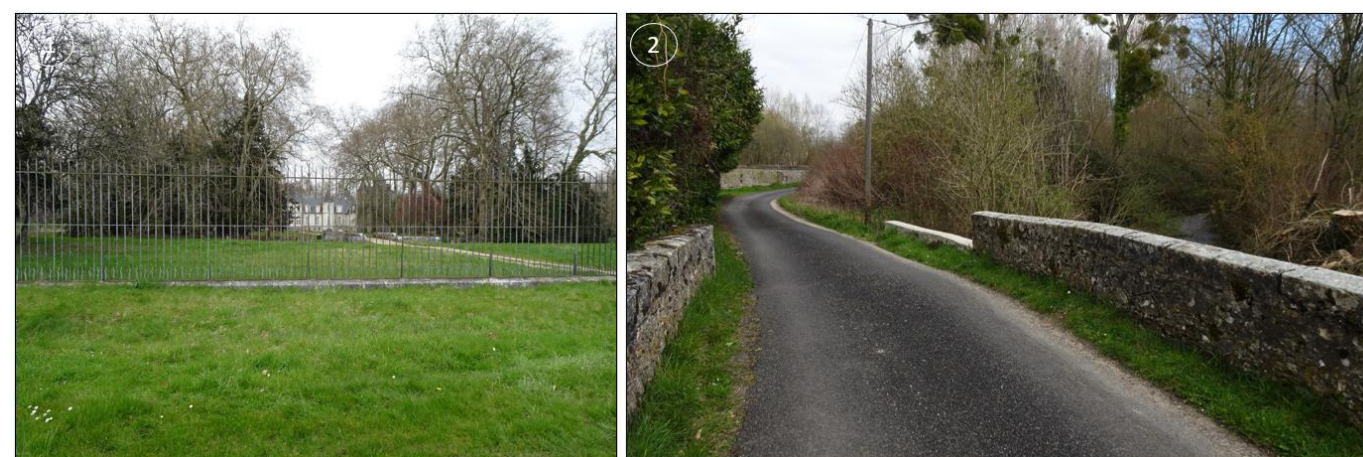


Figure 158 : Prise de vue 1 - Photographie du Château de Diziers / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis l'entrée du parc du château, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1946	4,9 km	Végétation	Non	Négligeable

V. 3. 4. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux des aires d'étude éloignée et rapprochée

Analyse des enjeux

La topographie générale du territoire d'étude ainsi que son caractère arboré et parfois urbanisé, sont défavorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Mer.

Il en est de même pour les éléments du patrimoine protégé référencés : la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.

L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

La nature des surfaces végétalisées et bâties, les limites visuelles, et la nature des accès vont donc être mises en évidence. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 175.

V. 4. 1. Le relief et l'hydrographie

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude faibles, mais parfois remarquables. En effet, la Figure 159i indique que les niveaux qui composent l'AEI varient de 90 m à 115 m. Cela se justifie par la présence de la Tronne, qui traverse la commune de Mer, et par la Loire, qui marque le sud de l'AEI. En effet, la carte montre que l'AEI décline progressivement vers le sud-ouest, en direction des cours d'eau. Sa partie nord-est est marquée par un promontoire qui semble dominer les alentours. Ce type de topographie peut être essentiellement favorable à une visibilité du site d'étude depuis ses alentours proches. Autrement, la position du site d'étude l'isole de son environnement extérieur.

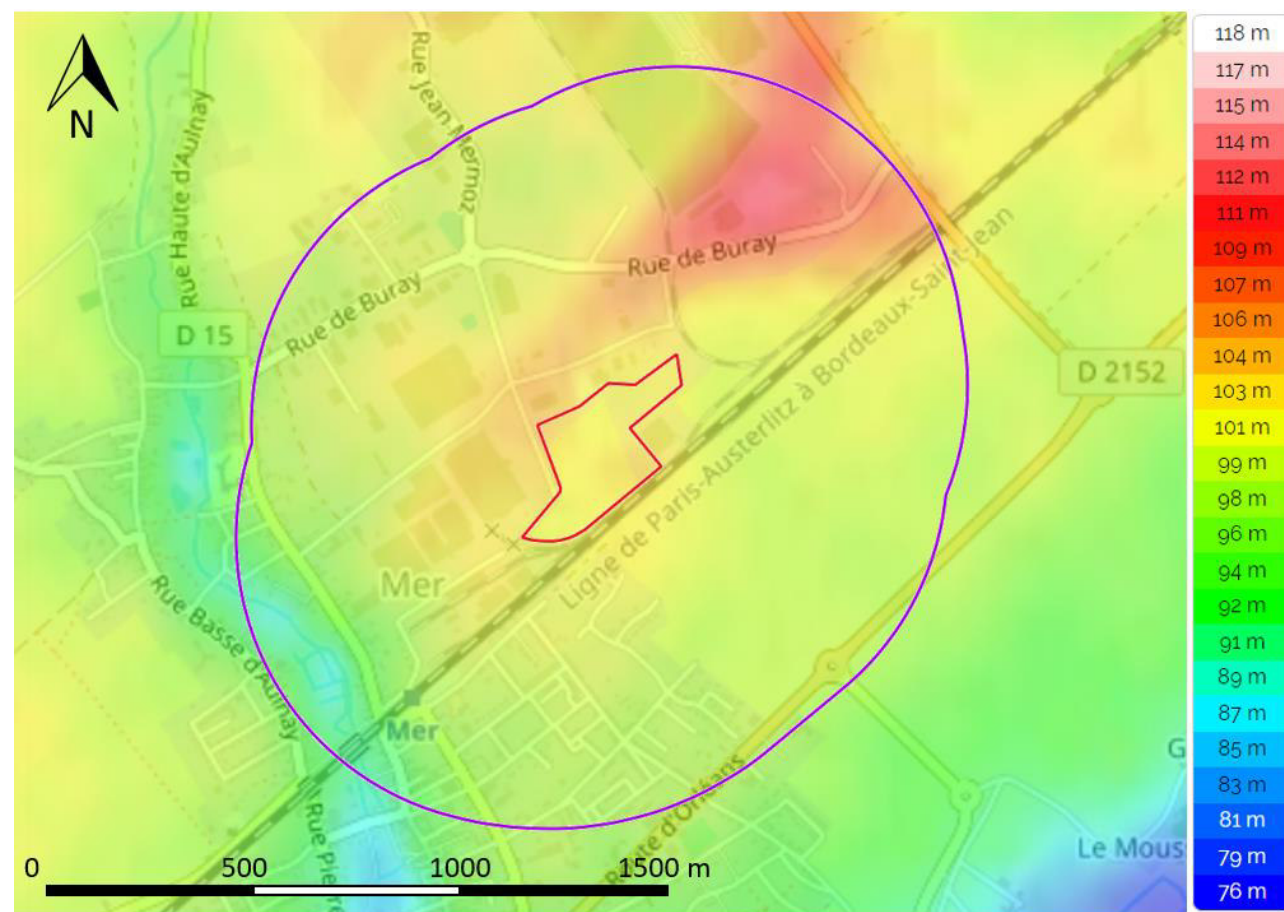


Figure 159 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate
(Source : topographic-map.com)

Globalement, les paysages de l'AEI s'inscrivent sur un relief présentant de faibles variations topographiques, rendant les mouvements de terrain difficilement perceptibles. L'observateur traverse successivement des zones bâties et des champs cultivés, dont il découvre la composition au fil de sa traversée. En effet, la planitude de ces paysages lui permet difficilement d'appréhender son environnement dans sa globalité. Ce profil topographique est défavorable à une visibilité du site d'étude, puisque le champ de visibilité de l'observateur se limite souvent au premier obstacle visuel rencontré, que ce soit du bâti ou de la végétation.



Figure 160 : Photographie des faibles vallonements qui définissent la majorité du territoire de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

La carte ci-contre indique que la portion nord-est de l'AEI se teinte de couleurs chaudes : cela traduit une augmentation soudaine de l'altitude. En se rendant sur cette portion de l'aire d'étude, l'observateur a l'occasion de dominer les alentours, et de percevoir leur composition. Ce profil topographique peut être favorable à une visibilité du site d'étude.



Figure 161 : Photographie d'un paysage capturé depuis un point haut de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Globalement, la topographie qui caractérise l'AEI est défavorable à une visibilité du site d'étude depuis l'extérieur, puisque celui-ci se trouve sur une surface relativement plane.

V. 4. 2. La nature des surfaces végétalisées

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est en partie rural, présentant de vastes surfaces végétalisées. Les cultures occupent une portion de ce territoire, et offrent à l'observateur des champs de visibilité dont la profondeur est généralement limitée par la végétation et le bâti avoisinant. Ces dernières constituent des obstacles visuels très efficaces permettant de masquer la présence du site d'étude depuis de nombreux endroits.



Figure 162 : Photographie de terres cultivées, présentant un arrière-plan boisé
(Crédit photo : NCA Environnement)

Autrement, de vastes surfaces enherbées viennent également agrémenter les espaces libres entre les bâtiments des zones commerciales, faisant écho aux paysages de campagne industrialisée.



Figure 163 : Photographie d'un espace enherbé au sein de la zone industrielle
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les éléments végétaux donnant du volume au paysage sont essentiellement les bosquets présents, quelques haies et des alignements d'arbres. Peu présent à l'échelle de l'AEI, l'objectif de ces objets est essentiellement de masquer des éléments jugés comme disgracieux dans un paysage, comme la voie ferrée, la zone industrielle et la route départementale.



Figure 164 : Photographie d'éléments végétaux qui marquent les paysages visibles à l'échelle de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 3. La nature des surfaces bâties

Les zones bâties recouvrent la majorité du territoire de l'AEI. Le maillage bâti se répartit principalement entre les zones industrielles et commerciales, entre les services, et entre les quartiers résidentiels. Leur densité réduit nettement les possibilités de percevoir le site d'étude dans les paysages de l'AEI, puisqu'ils représentent des masques visuels permanents. Ils sont les témoins de la mixité entre les paysages de campagne et de la ville.



Figure 165 : Photographie d'une place commerçante de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 166 : Photographie d'un quartier résidentiel de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 168 : Photographie des éléments qui délimitent les parcelles privées
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 167 : Photographie de la zone industrielle et commerciale de Mer
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 169 : Photographie de champs cultivés limités par les accès – la voie ferrée et la route départementale
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 4. Les limites visuelles

Les limites visuelles de l'AEI organisent le territoire en séparant les surfaces ayant différentes fonctions. Elles permettent de donner de la matière au paysage, en lui apportant de la perspective ou du volume. Ici, les limites physiques sont principalement représentées par l'emprise des industries et des terrains de particuliers, marqués par des clôtures ou des murets. Les routes et accès sont des marqueurs forts du paysage visible à l'échelle de l'AEI. Ils permettent de délimiter efficacement les espaces même s'ils n'apportent pas de volume au paysage.

V. 4. 5. La nature des accès

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de parc photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

L'AEI est traversée par la route départementale D2152, l'axe routier principal de l'aire d'étude. Elle permet de relier Blois à Orléans, et est fortement fréquentée. Son passage est souligné par un alignement de platanes, ce qui permet à l'observateur de deviner sa présence depuis de nombreux points.



Figure 170 : Photographie de la route départementale D2152 qui traverse l'extrémité de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette route départementale dessert différents axes qui permettent de distribuer les divers quartiers résidentiels de la ville. En se dirigeant vers le site d'étude, le conducteur est amené à franchir la voie ferrée, et se rend sur un maillage routier qui permet de desservir les différentes entreprises de la zone industrielle et commerciale de Mer.



Figure 172 : Photographie de la voie ferrée qui traverse l'aire d'étude immédiate
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ce maillage de voies de circulation offre de nombreuses possibilités à l'observateur de se rendre sur le site d'étude.

V. 4. 6. La prise en compte du patrimoine protégé

L'aire d'étude immédiate comprend un élément du patrimoine protégé. Il s'agit des Halles de Mer, dont les cartes ci-dessous localisent la position du monument et celle des photographies présentées par la suite.



Figure 171 : Photographie d'une route secondaire qui longe le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, la voie ferrée longe le site d'étude, et dessert la gare de Mer présente dans l'AEI. Celle-ci vient scinder l'aire d'étude, et est un marqueur fort des paysages visibles lors de son parcours.



Figure 173 : Localisation des Halles de Mer



Figure 174 : Prise de vue 1 - Photographie des Halles de Mer / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis les Halles en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1987	600 m	Bâti	Non	Négligeable

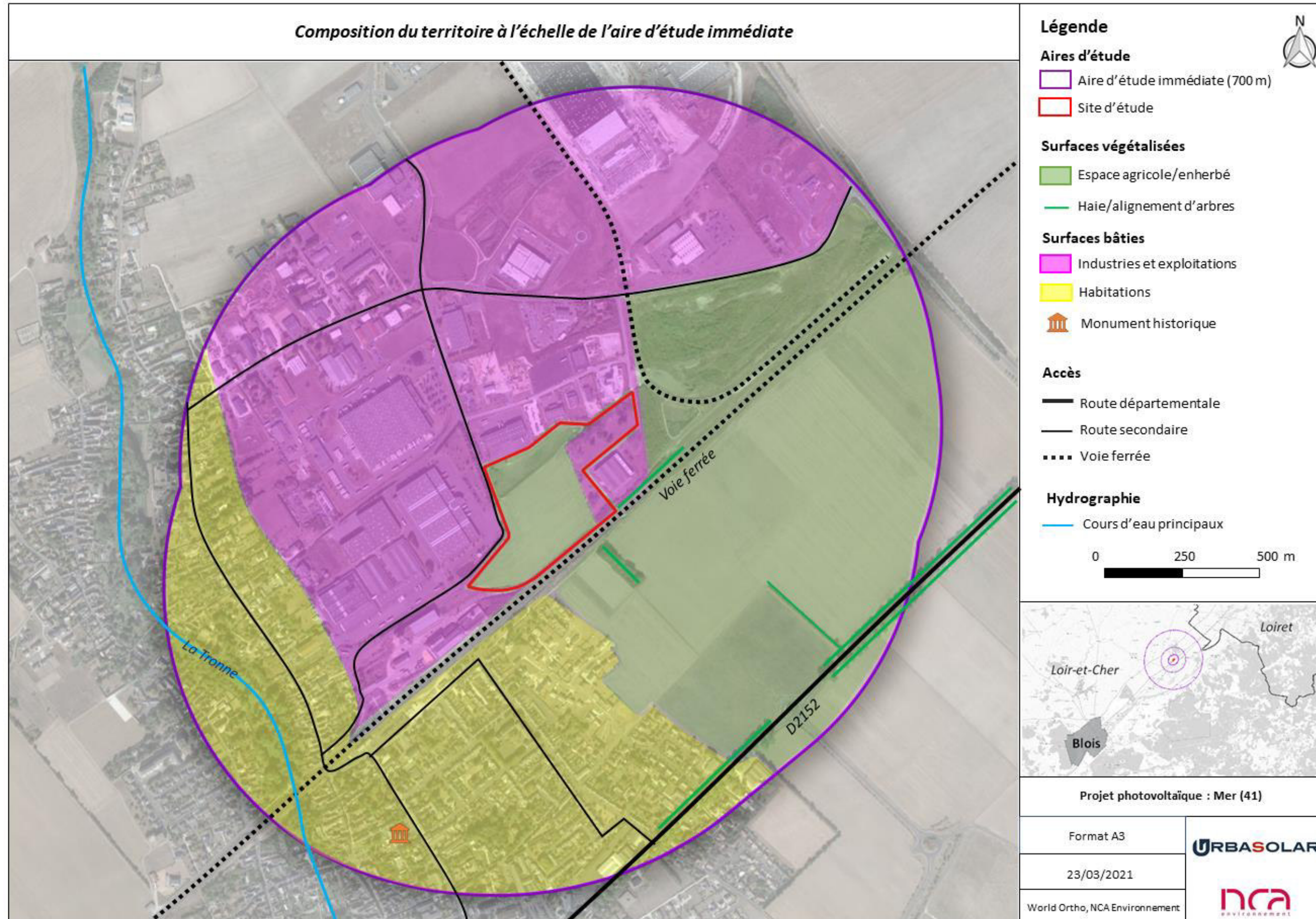


Figure 175 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 7. Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers concernant l'aire d'étude immédiate du projet

Analyse des enjeux

Un élément patrimonial a été recensé sur cette aire d'étude : il s'agit des Halles de Mer, qui se trouve à 600 m du site d'étude. Malgré sa proximité, il a été démontré qu'aucun enjeu ne lui a été attribué, ce qui est dû à la densité du bâti l'entourant. L'enjeu patrimonial de l'AEI est donc nul.

L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui sont défavorables à une visibilité du site d'étude. En effet, le site d'étude se trouve sur un territoire présentant peu de variations d'altitude. Ainsi, les champs de visibilité offerts à l'observateur en direction du site d'étude sont bien souvent limités dans leur profondeur par le bâti ou la végétation. Le site d'étude se trouve dans une zone industrielle et commerciale, et est donc encadré par des bâtiments imposants, qui limitent fortement les possibilités de le rencontrer dans les paysages de l'AEI. Il sera donc essentiellement visible depuis les entreprises voisines, les accès l'encadrant, et quelques maisons se trouvant de l'autre côté de la voie ferrée.

Ainsi, il est essentiellement possible d'apercevoir le site d'étude depuis ses environs proches. À mesure que l'observateur s'en éloigne, son champ de visibilité est rapidement occupé par le bâti des alentours.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 195.

V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude s'inscrit sur un terrain globalement plat, qui se trouve au milieu de la zone industrielle de Mer. Seul le bassin de rétention marque un contraste topographique, par la dépression qu'il représente. Il se compose de trois espaces identifiables : un champ cultivé, un bassin de rétention, et le parc arboré de l'entreprise voisine. Le site d'étude représente l'un des rares espaces non investis par le bâti, présent dans cette zone industrielle.

La grande majorité du site d'étude se consacre à l'agriculture. L'ensemble du site d'étude a été parcouru, et ses spécificités ont été analysées.

V. 5. 1. 1. Le champ cultivé

La majorité du site d'étude est consacrée à l'agriculture. La couverture rase du sol permet à l'observateur d'appréhender la composition de l'environnement du site d'étude lors du parcours de cette portion. Elle permet de mettre en valeur tous les éléments verticaux qui viennent s'implanter autour de la parcelle d'étude. Coopérative agricole, entreprises et complexe ferroviaire s'inscrivent dans les paysages proposés par le site d'étude, et attirent inévitablement l'œil de l'observateur lors de son parcours. Une partie des limites de la parcelle cultivée est soulignée par des haies arbustives.



Figure 176 : Photographie de la partie cultivée du site d'étude, en direction du nord-est
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 177 : Photographie de la partie cultivée du site d'étude, laissant apparaître la gare, la coopérative agricole et les entreprises voisines

(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 178 : Photographie de la partie cultivée du site d'étude, en direction du sud-ouest

(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette portion du territoire d'étude ne présente pas d'intérêt paysager particulier, mais permet de faire rentrer la campagne dans cet environnement industrialisé.

V. 5. 1. 2. Le bassin de rétention

Il marque l'extrémité nord du site d'étude. Sa présence apporte de la variation dans les vues offertes à l'observateur lors du parcours du site d'étude. Un chemin carrossable permet d'en faire le tour. Il fait écho aux nombreux autres bassins de rétention qui ponctuent la zone d'activité de Mer. Leur rôle est de stocker les eaux pluviales lors d'évènements pluviaux intenses afin de limiter le risque d'inondation des alentours. Leur présence est essentielle au sein des zones industrielles, car de nombreuses surfaces sont imperméabilisées.



Figure 179 : Photographie du bassin de rétention capturée depuis son extrémité ouest
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 181 : Photographie du parc arboré de l'entreprise
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 180 : Photographie du bassin de rétention du site d'étude capturée depuis son extrémité est
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 182 : Photographie de parc arboré de l'entreprise visible depuis son entrée
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette portion du site d'étude ne présente pas de caractère paysager particulier, mais occupe un rôle essentiel. La conception du projet doit être effectuée de manière à maintenir ou à transférer sa fonction.

V. 5. 1. 3. Le parc arboré de l'entreprise voisine

La dernière partie du site d'étude inclut une portion du parc arboré appartenant à l'entreprise voisine. Cet espace est clairement définissable, puisque son enceinte est clôturée, doublée par une haie. Il encadre un bâtiment industriel, et est principalement représenté par une surface enherbée. Sur celle-ci viennent s'inscrire divers arbres et arbustes d'ornement, groupés ou isolés, qui permettent de donner du volume à l'espace, et de l'isoler partiellement de son environnement extérieur.

Actuellement, cette portion du site d'étude ne paraît pas présenter de fonction particulière, mis à part le stockage de certaines machines. Elle présente des masses arborées intéressantes, parfois visibles depuis l'extérieur. Il existe peu de masses arborées au sein de cette zone industrielle : il serait intéressant d'en conserver quelques-unes.

V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Ces limites sont globalement nettes. Elles peuvent être représentées par des haies qui peuvent également occuper la fonction d'obstacles visuels. En plus d'avoir un intérêt écologique, elles permettent de compartimenter les parcelles et apportent une réelle structure au paysage. Ces haies se composent essentiellement d'essences arbustives. Elles sont plus ou moins denses : selon leur position, leur présence ne suffit pas toujours à bloquer la visibilité vers le site d'étude depuis l'extérieur. Rappelons qu'en règle générale, l'effet de masque visuel d'une haie est atténué en période hivernale, lors de la perte des feuilles. Autrement, les limites du site d'étude peuvent également se matérialiser par des clôtures qui délimitent l'emprise des entreprises voisines. Enfin, les différents accès, comme la route et la voie ferrée, participent également au cloisonnement du site d'étude.



Figure 183 : Photographie de la jonction entre le bassin de rétention et le champ cultivé appartenant au site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 184 : Photographie de la limite ouest du champ cultivé du site d'étude, matérialisée par la route
(Crédit photo : NCA Environnement)